Ambilly
UN PONT ENTRE NOUS

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le jeudi 26 février,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 19/02/2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINE, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS :
M. Laurent GILET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET.

Mme Stefania CASTO représentée par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 25/02/2026

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenus dans ce Conseil municipal, le dernier de cette mandature. C'est une certaine émotion, des émotions d'ailleurs contrastées et différentes. En tout cas je suis très heureux de pouvoir vous retrouver dans ce dernier Conseil municipal. J'ouvre ainsi la séance, et je vais d'abord procéder à l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- Merci beaucoup. Désignation d'un secrétaire de séance. Je propose que cela soit mon 1er adjoint, M. MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Pas de problème.

M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.

1. **PRÉSENTATION de la Maison Blandine par la société ICADE – Fonctionnement de la future résidence sénior rue Ravier**

M. le Maire.- Nous allons commencer par une présentation de la Maison Blandine, par la société ICADE, et c'est en Visio.

(Connexion avec la société ICADE)

M. le Maire.- Bonjour. Bienvenus au Conseil municipal de la commune. Nous sommes très heureux de pouvoir vous recevoir au sein de ce Conseil municipal pour nous présenter le fonctionnement de la future résidence seniors rue RAVIER, nous faire aussi un point d'étape pour savoir où nous en sommes.

Je ne vais pas faire plus long, je vous laisse la parole et peut-être d'abord vous présenter. Merci beaucoup.

M. BIEWERS.- Bonjour à tous. Merci Monsieur le Maire. Je suis Étienne BIEWERS, Directeur du développement de la société Maison Blandine. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous lors de la visite d'une maison en proche banlieue lyonnaise, et lors d'autres échanges.

M. BICHOT.- De ce côté-là de l'écran c'est ICADE Promotion, pour ma part Manuel BICHOT, Directeur des Opérations de l'agence Pays de Savoie.

Mme HAGNIER.- Bonsoir. Mathilde HAGNIER, Responsable de programme.

M. BICHOT.- Nous avons également eu l'occasion de présenter le projet à un certain nombre d'entre vous et aux équipes municipales.

Pour vous dire où nous en sommes sur le projet en soi avant que Maison Blandine vous présente avec un peu plus de précisions le fonctionnement de la résidence, on se tient prêt à déposer le permis de construire dans les semaines qui viennent, en lien évidemment avec vos équipes.

M. le Maire.- Je vous laisse maintenant passer à la présentation générale.

(Document PowerPoint projeté, annexé au procès-verbal.)

M. BIEWERS.- Maison Blandine, qu'est-ce que c'est ?

Maison Blandine c'est un mode d'habitat partagé et accompagné, donc de l'hébergement à destination de personnes âgées autonomes et semi-autonomes, dont le *credo* est de vieillir chez soi mais pas tout seul.

(Présentation du document PowerPoint projeté.)

M. le Maire.- Merci de cet exposé très complet. Est-ce qu'il y a des questions ? Il faut savoir que ce n'est pas l'objet d'une délibération. Il n'y a donc pas lieu d'avoir un débat trop long. Mais s'il y avait quelques questions ou remarques, ou des points de compréhension, cela pourrait être bienvenu. Cela étant, votre exposé était très complet.

M. BIEWERS.- En tout cas je reste à votre disposition.

Mme LEGAI-PERRET.- Peut-on avoir une idée de combien ça coûte par mois, en gros, à chaque habitant ? Une fourchette, une estimation ?

M. BIEWERS.- Encore une fois, aujourd'hui on n'est pas encore en construction. On n'a pas encore vendu le projet. Il sera vendu pendant l'instruction, l'obtention, la purge du permis de construire

Le T2, qui est quand même 75 % de la programmation, le forfait tout compris est entre 1 800 et 1 900 euros. Les studios vont commencer à partir de 1 600 ou 1 650 euros, et les T3 couples seront plutôt autour de 2 500 euros.

M. le Maire.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? *(Non)*

On vous remercie beaucoup de cette présentation. Et bonne suite à nos côtés.

M. BIEWERS.- Je le souhaite. Merci à vous tous. Bon Conseil municipal. Au revoir.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

M. le Maire.- Nous allons continuer notre Conseil municipal, avec l'approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

3. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

(M. le Maire donne lecture des décisions du Maire, annexées au procès-verbal.)

M. le Maire.- Il n'y a pas de question, pas de remarque, nous pouvons donc continuer le Conseil municipal.

4. PRÉSENTATION et INTERVENTION du Chef de la Police Municipale – Nouvelle organisation du service

M. le Maire.- Je vais appeler notre Chef de Police Municipale, Ludovic MELAMPE, qui va nous rejoindre pour une présentation et intervention de sa part sur la nouvelle organisation de service. Je lui cède la parole.

M. MELAMPE.- Bonjour à tous. Ludovic MELAMPE, le nouveau Chef de service de la Police Municipale depuis le mois de septembre 2025. On m'a convié ce soir pour vous présenter le service de Police Municipale.

(Document PowerPoint projeté, annexé au procès-verbal.)

On va tout d'abord commencer par les effectifs. Il y a moi comme Chef de service. J'ai avec moi un adjoint et actuellement un brigadier. Un deuxième va arriver au mois d'avril. Nous serons donc 4 policiers municipaux au total.

Nous avons également 3 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique).

En moyens nous avons un véhicule sérigraphié Police Municipale.

Nous avons 4 VTT, qui sont ressortis cette semaine puisqu'il fait beau. Mon choix est de privilégier les VTT par rapport au véhicule. On peut se mouvoir beaucoup plus facilement avec les vélos qu'avec le véhicule, notamment dans les travaux et la circulation. On a plus de visibilité vis-à-vis de la population, et on va dans des endroits où on ne peut pas aller avec le véhicule. Je n'y vois que des avantages.

Nous avons également des moyens radios qui nous permettent d'être en lien avec la Police Nationale, avec les autres polices municipales de l'Agglomération d'ANNEMASSE, et un canal différent pour pouvoir communiquer en interne entre nous et les ASVP.

Au niveau de l'armement, la commune d'AMBILLY est équipée d'armes de catégorie B. Ce sont des armes létales, des pistolets semi-automatiques en 9 millimètres, dont je suis le seul pour le moment à pouvoir en être porteur, puisque les autres doivent être formés et habilités ; nous avons également des armes de catégorie D, plus communément appelées bombes lacrymogènes qui sont catégorisées en D parce qu'elles sont inférieures ou égales à 100 millilitres en contenance et également des bâtons de protection télescopiques.

Concernant le fonctionnement du service. On est passé à un travail hebdomadaire de 38 heures sur 5 jours. Il n'y a plus de semaine à 4 jours. On est passé sur 5 jours à 38 heures, ce qui fait 7 heures 36 au quotidien par agent.

Avec ces effectifs, j'arrive à faire deux équipages. Un équipage qui va commencer à 7h30 et qui va finir à 16h06, à cause de ces 7 heures 36, avec une pause méridienne d'une heure de12h15 à 13h15 ; l'autre équipage commence à 11h21 pour finir à 20h00, avec du coup une pause méridienne de 13h15 à 14h15. Cela permet de ne pas avoir les pauses méridiennes en même temps. On a donc des effectifs disponibles de 7h30 à 20h00, du lundi au vendredi.

On adapte également ces horaires en fonction des événements. Jusqu'à la fin du Ramadan, c'est un exemple concret, on finit à 21h00 au lieu de 20h00. Donc on s'adapte.

Au niveau des appels que l'on peut recevoir des habitants d'AMBILLY, on répond au téléphone sur toute la plage horaire d'ouverture du service, donc de 7h30 à 20h00. Pour ce faire, les gens appellent le numéro de la mairie. Sur le standard ils font le choix 4, et c'est dévié sur le poste de police municipale. Et dès 7h30, le matin, les appels sont déviés sur nos téléphones portables professionnels. Cela nous permet de pouvoir répondre à tout le monde, que l'on soit au bureau ou en extérieur.

On a également la présence d'un agent le samedi matin, qui fait 7h00-12h00, entre autres pour le marché. Mais sur le marché il fait un ou deux passages. Cela permet

également de pouvoir cocher les abonnés qui sont présents ou pas, et de leur facturer la présence réelle sur le marché.

Cela permet également de pouvoir effectuer le contrôle du stationnement, et d'avoir une présence le samedi matin.

Concernant les horaires, on les adapte en fonction des demandes de la commune. S'il faut travailler un samedi ou un dimanche parce qu'il y a des festivités, une foire ou autres, on adapte les horaires.

S'agissant de ses missions, la police municipale exécute les missions de police administrative et judiciaire qui relèvent de la compétence du Maire, en matière de prévention et de surveillance, du bon ordre de la tranquillité et de la sécurité, et de la salubrité publique.

Pour ce faire, on rédige des arrêtés municipaux liés aux domaines que je viens de citer, et on est chargé de leur respect.

Notre travail se passe principalement en extérieur, à l'occasion de nos patrouilles au cours desquelles on effectue de la prévention, et bien sûr si besoin on effectue également de la répression. On peut relever d'initiative toutes les contraventions jusqu'à la quatrième classe. À partir de la cinquième classe et au-delà, on fait des rapports qu'on remet soit directement à l'officier de police judiciaire du commissariat, ou directement à l'OMP ou au Procureur de la République, en fonction des situations.

On est en lien étroit avec tous les différents services, la Police Nationale, l'Agglomération d'ANNEMASSE également, les autres polices municipales de l'Agglomération, et bien évidemment avec l'ensemble des services de la commune : les services techniques, le CCAS, l'urbanisme.

Au niveau des prévisions pour ce service, cet été on va décaler les horaires pour finir à 22h00. On attaquera un peu plus tard le matin mais il n'y aura plus les écoles. Il n'y aura plus besoin de la présence aux écoles à 7h30. Cela nous permettra de finir à 22h00 pour tout ce qui est prévention des tapages, des problèmes liés à l'alcool, les rixes.

D'ici 15 jours, j'aurai accès au fichier des cartes grises et des permis de conduire. Car pour l'instant, à chaque fois que j'ai besoin d'identifier un véhicule, ne serait-ce que pour une mise en fourrière, on est obligé de passer par le commissariat d'ANNEMASSE. Pour eux, ça leur fait une surcharge d'appels, et nous, on est systématiquement obligé de faire appel à eux alors qu'on pourrait le faire en autonomie.

On va mettre en place au sein du service des séances de sport et des interventions professionnelles, pour un maintien de la condition physique et des gestes règlementaires techniques d'intervention. Le temps de se préparer, de se doucher derrière, ça va prendre à peu près deux heures. On va essayer de faire ça une fois par semaine. Cela se fait dans la plupart des polices municipales. On va mettre cela en place à AMBILLY.

Mon adjoint est chargé de mettre en place un partenariat avec le service jeunesse pour essayer de développer un suivi sur les problématiques concernant les jeunes, et essayer de cibler ceux qui pourraient avoir ou occasionner des soucis.

On va également essayer de mettre en place quelque chose pour lutter contre les déchets sauvages. C'est un gros problème au niveau de l'Agglomération, mais comme dans toutes les agglomérations. On n'est pas plus ou moins impacté que les autres.

Jusqu'à maintenant on pouvait relever, mais cela restait du domaine du pénal. Donc la personne qu'on arrivait à identifier prenait une amende pour le dépôt sauvage, mais derrière il n'y avait aucun retour à la collectivité pour le travail et les frais engendrés par l'enlèvement. Concernant ce dernier point, celui-ci va d'ailleurs être abordé par ce Conseil municipal.

C'est fini pour moi, je donne donc la parole à Monsieur le Maire pour aborder entre autres ce sujet.

M. le Maire.- Merci beaucoup Ludovic de votre présentation. Il était important pour nous de la faire. Elle arrive aussi parce que nous avons une toute nouvelle PM, reconfigurée dans ses missions depuis quelques mois avec l'opportunité de vous avoir en Chef de Police.

Nous avons aussi travaillé, et nous travaillons, sur le poste d'adjoint à vos côtés, avec des profils qui nous permettent d'assurer un équilibre tout à fait satisfaisant entre la prévention et la répression. On l'a toujours dit ici, pour nous ce qui est important c'est de marcher sur les deux jambes et d'avoir de la présence humaine sur le terrain quand on parle de sécurité.

Je vais laisser la parole à mon premier adjoint pour présenter la délibération qui concerne la mise en place des amendes administratives concernant les dépôts sauvages.

J'ai oublié de faire les points d'actualité, j'y reviendrai donc après cette délibération avant de continuer la suite du Conseil municipal.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

SÉCURITÉ-PRÉVENTION

N°001-2026 : Mise en place des amendes administratives concernant les dépôts sauvages
(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

(Arrivée de M. Cristian GUERET à 19 heures 50.)

M. MIHOUBI.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Non. Si ce n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°001-2026 est adoptée à l'unanimité.

POINTS D'ACTUALITÉ

M. le Maire.- Je reviens sur les points d'actualité, il y en a plusieurs, notamment sur les marchés publics. Nous avons obtenu au cours de l'année 2025, c'est l'occasion de faire le point sur les subventions suivantes :

La somme de 930 079 euros au titre du Fonds départemental d'interventions structurantes pour le stade ;

Pour le bâtiment sportif 200 000 euros de la Région dans le cadre du programme Financer les travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif.

Pour les travaux de requalification de la voierie et des espaces publics, 121 811 euros de l'État au titre de Fonds vert, accompagnement au déploiement des zones à faible émission.

Pour le bâtiment périscolaire, 255 000 euros de la Région dans le cadre du programme Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI.

Pour la rénovation du réfectoire de l'École de la PAIX, 6 602,73 euros au titre du Fonds CHENE 2025, subvention actée qui est Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique.

Pour la révision du Plan local d'urbanisme au titre de la dotation globale de décentralisation nous avons reçu 19 976 euros en raison de la prescription du PLU.

25 000 euros pour le secteur d'activité Corceillons Négociant et rue de GENEVE dans le cadre de l'appel à projet pour mener des études préalables à la conception ou l'amélioration des orientations d'aménagement et de programmation dans les PLU.

Pour la Maison de santé pluriprofessionnelle, la somme de 246 222 euros au titre du Contrat départemental d'avenir et de solidarité.

Soit un total de subventions de 1 804 690,73 euros.

Je précise que le versement au profit de la commune de ces divers montants est échelonné selon l'état d'avancement des projets, en fonction de règles propres à chaque subvention, et n'a donc pas forcément lieu au cours de l'année d'obtention.

Les dossiers de demandes suivantes ont été déposés au cours de l'année 2025 et sont en cours de compléments ou d'instruction.

Nous avons une subvention qui a été demandée au CDAS, au Fonds départemental d'interventions structurantes, à la dotation d'équipements des territoires ruraux et au Fonds vert, ainsi qu'à la Caisse d'allocation familiale.

Pour les autres points d'actualité, pour le CCAS il y a eu la crêpe-partie le 5 février avec les personnes âgées bénéficiant du portage des repas, et les personnes vulnérables. Pour nous il est important de pouvoir maintenir ce lien intergénérationnel aussi.

Pour le scolaire, inscription des futures petites sections pour le 2 février et le 27 mars. C'est en cours.

Agrandissement de la cour de l'École élémentaire de la PAIX.

Pour la restauration, début des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire.

Enfance, pour les vacances scolaires, différentes activités proposées sur les thématiques sports d'hiver et sur le cirque.

Pour la jeunesse, les vacances scolaires, une semaine de ski de piste et une semaine avec différentes activités, patinoire, cinéma et piscine.

Pour la réussite éducative, un deuxième club Coup de pouce a débuté en janvier à l'École de la PAIX.

Pour le recensement de la population, il prendra finalement fin le 28 février après deux semaines de prolongation, avec une clôture définitive qui sera effectuée par l'INSEE le 3 mars. Là je tiens particulièrement à remercier la coordinatrice Laurence REFOURN, ainsi que l'ensemble des agents recenseurs, pour leur travail. Le résultat des logements collectés pour cette campagne 2026 vous sera communiqué par le biais des canaux de communication habituels dans les prochains mois.

Élections municipales, comme vous le savez elles se tiendront les 15 et 22 mars. Normalement que le 15 pour AMBILLY.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00 à la HALLE EN VERRE, rue Jean JAURÈS.

Nous rappelons que toute personne inscrite sur les listes électorales de la commune peut se proposer en qualité de scrutateur et peut donc, c'est un appel à la population, se faire connaître à l'e-mail : elections@ambilly.fr.

Voilà pour ces points d'actualité.

Je repasse la parole à M. MIHOUBI pour la délibération n°2.

N°002-2026 : Approbation de l'avenant au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°002-2026 est adoptée à l'unanimité.

TECHNIQUE-VOIRIE

N°003-2026 : Travaux rue des Jardins-Jura (partie sud) – Plan de financement avec le SYANE
(Présentation du projet de délibération par M. PAPEGUAY – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. PAPEGUAY donne lecture du projet de délibération.)

M. PAPEGUAY.- En gros, c'est pour l'enfouissement des réseaux rue des JARDINS et rue du JURA.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°003-2026 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci beaucoup Noël. Je te laisse la parole pour la suite avec la délibération n°4.

N°004-2026 : Lutte contre les tags et graffitis – Règlement définissant les modalités d'intervention de la commune sur le domaine privé et conventions-type d'autorisation d'effacement
(Présentation du projet de délibération par M. PAPEGUAY – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. PAPEGUAY donne lecture du projet de délibération.)

M. PAPEGUAY.- Je crois que c'est assez clair.

Est-ce qu'il y aurait des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°004-2026 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à notre adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement, M. SICLET.

N°005-2026 : Vente par la commune d'Ambilly d'un bien au 50 rue Ravier – Modification nombre de logements séniors
(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération et précise qu'il s'agit du projet Maison Blandine que nous avons vu tout à l'heure)

M. SICLET.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°005-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°006-2026 : Modification du tableau des logements en gestion locative
(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°006-2026 est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

N°007-2026 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du rapport d'orientation budgétaire

(Présentation du rapport par M. le Maire – rapport et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Nous allons passer au débat d'orientation budgétaire. Comme vous le savez, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle qui est obligatoire lors de la procédure budgétaire. Nous l'appliquons en faveur de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient que je présente en tant que Maire au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels qui sont envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit donc permettre d'éclairer le choix des élus lors des votes et du vote du budget primitif.

Il sera donc demandé au Conseil municipal, après cette présentation, de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, et de l'existence du rapport présenté ci-joint sur la base duquel se tient ce débat.

Ce rapport d'orientation budgétaire se construit en deux grandes parties. La première partie sur la situation générale de l'environnement économique et financier national et international.

Et ensuite, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels qui sont envisagés, ainsi que la structuration et la gestion de la dette.

En préambule on peut le dire, mais vous le savez peut-être si vous êtes des férus de l'information, que les mesures gouvernementales, et notamment en matières budgétaires, sont souvent contraignantes et très incertaines ces temps-ci. Nous avons quand même un budget pour notre pays, ce qui est déjà bien, mais la commune, quant à elle, décide de poursuivre le plan d'action qu'elle a défini, à savoir :

L'exécution de notre plan pluriannuel d'investissement, qui est indispensable au maintien de la qualité de nos services publics, mais aussi de la qualité de vie de nos habitants.

Cela concerne au premier chef le bâtiment périscolaire, mais aussi l'extension du réfectoire de l'école de la PAIX, mais encore la rénovation et l'extension de l'école LA FRATERNITÉ, et enfin, l'aménagement de la voirie avec notamment la mobilité douce, les pistes cyclables et tout ce dont nous discutons depuis des mois maintenant.

Un autre volet, notamment sur la poursuite de notre politique en faveur de la jeunesse.

Le soutien aux associations, qui je le rappelle n'a pas été baissé depuis que nous sommes aux manettes. Au contraire, nous avons continué à accompagner très largement les associations.

Le soutien aux plus démunis, aux personnes âgées, ainsi que la gratuité des transports pour les jeunes de 11 à 17 ans, à travers le centre communal d'actions sociales.

Dans ce contexte incertain pourtant la commune doit redoubler de prudence, et nous en sommes parfaitement conscients, dans la construction du budget primitif 2026, et pour cela nous avons des choix à faire pour garantir, pour préserver, notre capacité à agir en matière d'investissement.

Tout d'abord en section de fonctionnement, nous devons garder au maximum notre capacité d'autofinancement en évaluant au plus juste les recettes et, comme nous le faisons déjà depuis des années, nous devons contenir les charges à caractère général et de gestion.

Il est donc prévu une évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 de 14,91 % par rapport à 2025, ce qui globalement représente 1,3 million.

Mais quand on regarde les chiffres cette évolution s'explique très largement, notamment par la hausse des coûts d'achat des denrées alimentaires pour la restauration scolaire, ainsi que la hausse du prix des fluides. Mais aussi l'augmentation des charges de personnel, qui d'ailleurs n'est pas de notre fait mais au travers des décisions gouvernementales, bonnes pour nos agents par ailleurs, avec la revalorisation du SMIC, qui implique un versement d'une indemnité différentielle pour certaines catégories de fonctionnaires et de contractuels de droit public, mais aussi et tant mieux pour eux, une réévaluation de 3 points au 1er janvier 2026 du taux de cotisation pour la caisse nationale de retraite des agents de la collectivité locale.

Cela s'explique aussi par le versement d'une subvention plus importante au CCAS, et cela pour poursuivre nos actions en faveur des jeunes et des personnes vulnérables, et qui sont en situation financière précaire.

Nous avons aussi une augmentation des charges financières dans la continuité, et ça c'est normal, de son plan pluriannuel d'investissement. Notre commune, comme vous le savez, envisage de contracter un emprunt. Et c'est tout à fait normal dans une collectivité de passer par l'emprunt.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, la prévision demeure toujours plus prudente que ce que l'on pense et que ce que l'on veut, compte tenu des décisions gouvernementales et de l'incertitude, comme je le disais tout à l'heure. Pour cela nous voyons toujours des attributions de dotations qui sont revues à la baisse, ou qui sont équivalentes, ce qui n'écarte pas parfois que nous ayons de bonnes nouvelles. C'est généralement plutôt le cas, mais on préfère être prudent.

Nous avons toutefois un levier qui est envisagé, notamment avec le recensement de la population. Nous avons une estimation d'une recette fiscale plus importante, et qui sera réajustée au regard du BP 2026 et de l'analyse des chiffres obtenus à la fin du recensement. Le recensement de 2020 a été un mauvais recensement, très clairement, qui a même fait que la commune a perdu des habitants. Cela n'a pas joué beaucoup sur nos dotations, mais mine de rien cela a été un recensement qui nous a été préjudiciable.

Enfin, une augmentation des fonds genevois à hauteur de plus de 300 000 euros en 2025 par rapport à 2024.

L'affichage au budget 2026 c'est donc quoi ?

Ce sont des dépenses contenues et des recettes qui restent prudentes. La commune dégage une épargne qui lui permet de maintenir et de poursuivre les programmes d'investissements qui sont nécessaires à son développement pour répondre bien évidemment aux besoins des Ambilliens et à l'intérêt général de nos projets.

En section d'investissement, la commune poursuit son programme d'investissements. Je le sais, il y a beaucoup de critiques à cet égard, mais nous avons un programme ambitieux. L'ambition n'est pas de construire des palais ou des arcs de triomphe, c'est pour faire des classes pour les gamins, pour refaire des routes, pour assurer et assumer non seulement le plan écoles mais en plus de cela le plan de transition écologique. Donc nous l'assumons.

Une autorisation de programme (AP) s'est terminée en 2025. Vous savez qu'on marche en autorisation de programme. La rénovation du complexe sportif Lucien VEYRAT est donc terminée en situation budgétaire.

4 AP/CP se poursuivent.

Le bâtiment périscolaire, avec une ouverture prévue en avril 2026, à hauteur de 1 895 931 euros.

L'extension du réfectoire de l'école de la PAIX, à hauteur de 2 659 664 euros.

La création d'une Maison de santé, pour un budget cette année à hauteur de 543 714 euros. On rappelle qu'il y a déjà eu l'achat du bâti.

Et le bâtiment sportif, à hauteur de 25 000 euros.

Une nouvelle AP/CP pour la rénovation et l'extension de l'école de La FRATERNITÉ, qui est en cours de construction, et qui sera présentée lors du vote du budget primitif 2026.

D'autres opérations sont également prévues :

La réhabilitation du pont de Pierre à Bochet – ce sont des études – à hauteur de 12 981 euros. Je le précise pour que ne soit pas dit n'importe quoi, ce sont bien des études. Ce n'est pas la réfection du pont. À ce prix-là on l'aurait refait depuis un moment.

Les travaux de voierie en lien avec l'Agglomération, à hauteur de 3 865 046 euros.

L'aménagement de la rue de Genève à hauteur de 258 500 euros.

La rénovation de l'Hôtel de Ville à 730 000 euros. Je le rappelle, c'est surtout le maintien de l'un des plus vieux bâtiment de notre Agglomération, avec la Maison PICTET. C'est aussi un maintien de notre histoire locale.

Et les aides pour le programme local de l'habitat, en lien avec l'Agglomération, à hauteur de 507 000 euros.

Le financement de ces investissements se fera par la poursuite des recherches de subventions auprès des instances telles que le Département, la Région, le Fonds Vert. Un

énorme travail est fait par les services communaux. Vous l'avez vu tout à l'heure dans le point d'actualité pour la recherche de ces financements.

(Mme Charlotte LE GOUIC quitte la séance à 20 heures 18.)

La construction des dossiers techniques et financiers, qui reste toujours plus complexe et différente en fonction de l'instance sollicitée.

Le montant total des subventions accordées et notifiées à ce jour représente un peu plus de 3 millions. 555 850 euros ont été perçus en 2025, et il nous reste à obtenir 2,5 millions en 2026.

Nous avons aussi prévu le FC TVA, le fonds de compensation de la TVA. Vous savez que lorsque vous investissez la TVA revient par la suite à nouveau dans des recettes. Elle est donc remboursée intégralement. Et c'est 1,3 million perçu en 2026.

Un acompte de 2 millions de francs du promoteur pour la vente des parcelles des Communaux d'AMBILLY.

7 millions du prêt relais contracté en 2025 qui n'ont pas été utilisés, affichés en reste à réaliser. On est sur un reste à réaliser. L'intégralité du prêt que nous avions contracté n'a pas été réalisé.

Et un emprunt estimé à 3,5 millions.

Voilà pour ce rapport d'orientation budgétaire. Je suis à votre disposition pour les questions. Et M. MIHOUBI, qui préside la commission, est à votre écoute pour répondre aux questions.

Monsieur le Conseiller municipal GUERET.

M. GUERET.- Bonsoir à tous, et désolé du retard, vous savez ce que c'est.

Je préviens je vais lire trois feuilles, ça va être relativement long. Merci.

M. MIHOUBI.- Avant que vous ne commenciez je vais juste rappeler que lors de votre réunion publique vous avez donné des chiffres qui faisaient partie de la commission finance du rapport d'orientation budgétaire, et qu'il était complètement interdit de sortir avant le débat de ce soir.

M. GUERET.- On a le droit de parler des campagnes municipales en plein Conseil municipal ?

M. MIHOUBI.- Je vous rappelle juste ceci, merci.

M. le Maire.- Monsieur le Conseiller ce n'est pas une question…de campagne

M. MIHOUBI : Je vous dit juste ce qu'il faut faire….(inaudible)

M. GUERET : C'est règlementaire ? Il me semble qu'on n'a pas le droit de parler en Conseil municipal…des campagnes ?

(Interventions simultanées – Inaudibles)

M. le Maire.- Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît, déjà, on fait ce que l'on veut dans un Conseil municipal. Premièrement, c'est un rappel à l'ordre sur cette question. On ne doit pas parler de documents qui ne sont pas encore présentés en Conseil municipal. La règle reste toujours la même. Les documents présentés en commission sont provisoires, potentiellement provisoires, qui sont discutés et acceptés en commission, et qui sont soumis au débat ce soir. C'est simplement un rappel à l'ordre sur cette question.

Il n'y a pas d'autres choses à dire.

M. MIHOUBI.- Surtout que vous n'étiez pas en commission finances.

M. GUERET.- Je prends acte.

M. LIERMIER.- Je voudrais juste préciser une chose qui je pense est importante.

On a toujours respecté la confidentialité des informations, des données qu'on avait lors des commissions.

M. le Maire.- Tout à fait.

M. LIERMIER.- Après évidemment, cela faisait l'objet d'une votation, d'un vote ou d'une résolution. Je suis donc un peu surpris de votre remarque car je crois que la réunion avait eu lieu après l'envoi de la convocation au Conseil municipal.

M. le Maire.- Oui, mais le débat n'a pas eu lieu. C'est le débat qui fait foi.

M. LIERMIER.- Le débat n'a peut-être pas eu lieu, mais l'ensemble des documents a été envoyé.

M. MIHOUBI : Mais le débat d'aujourd'hui n'a pas eu lieu

M. le Maire.- Mais les documents ne sont pas publics.

M. LIERMIER.- Ce n'est donc pas qu'il y aurait eu une fuite ou quelque chose qui aurait été fait au niveau d'une commission. Ce n'est pas juste.

M. MIHOUBI.- On les a envoyés à ceux qui sont concernés par la commission Finances, c'est-à-dire M. LIERMIER...

(Une intervention hors micro – inaudible)

M. FERAUD.- Je ne les ai même pas ouverts.

M. MIHOUBI.- Justement, c'est ce que je suis en train de vous dire. Je dis juste que M. le Conseiller municipal GUERET n'a pas à dévoiler des choses comme ça sachant qu'il n'est pas dans la commission finances et qu'il n'a pas à débattre de certains chiffres qui peuvent être faussés ou mal interprétés. Nous sommes dans un Conseil municipal. Lorsqu'il en aura été débattu, ou que cela aura été mis en place, cela sera public et il pourra en parler ou s'en saisir, tout simplement.

M. le Maire.- Effectivement il avait reçu la liasse du Conseil municipal.

M. FERAUD.- Voilà, du Conseil municipal. Ce n'est donc pas un problème de commission. C'est ce que je voulais clarifier.

M. MIHOUBI.- Non, ce n'est pas un problème de commission.

M. le Maire.- Ça veut dire que tant qu'il n'y a pas eu examen hors de la commission au sein du Conseil municipal ces documents restent soumis au débat, parce qu'il peut aussi y avoir des changements.

Juste pour une question de bienséance, je demande juste à la technique s'il est possible de me reparamétrer le fait que je donne la parole ? Car là, chacun allume son micro, majorité ou minorité, et ça risque d'être problématique. Est-il possible de le faire ? Ce n'est pas pour empêcher la parole, mais pour la donner dans l'ordre. Ne voyez pas ici un acte d'autorité.

M. GUERET a demandé la parole, je vous la donne. Je conviens que vous avez trois pages à lire. L'objet d'un Conseil municipal n'est pas d'en faire une tribune sur la longueur. Donc je vous laisse un temps imparti raisonnable pour le faire. Je ne vais pas vous chronométrer bien évidemment, mais un temps raisonnable pour le faire.

M. GUERET.- Vous choisirez le temps raisonnable.

M. le Maire.- Si vous voulez que je le détermine maintenant je vous le donne, car j'ai le droit de couper vos micros aussi. Je vous donne donc cinq minutes pour le faire.

M. GUERET.- Cinq minutes pour lire un texte de trois pages sur une chose aussi importante, c'est vous qui jugez. C'est vous qui êtes Maire actuellement.

Questions et commentaires sur l'orientation budgétaire.

Après avoir étudié le rapport d'orientation budgétaire au sein de notre équipe nous souhaitons exprimer notre stupéfaction face au contenu de ce document.

Ce rapport semble regorger d'incohérences, d'erreurs et de propositions incompréhensibles. Soit il a été préparé sans l'attention nécessaire au détail et à la rigueur soit, et j'espère que ce n'est pas le cas, avec une intention délibérée de tromper le lecteur et de présenter des informations trompeuses et incorrectes. J'ai plusieurs commentaires à faire sur divers éléments du rapport, et plusieurs questions à poser.

Un premier point sur la présentation des chiffres des années précédentes à des fins de comparaison dans le rapport d'orientation budgétaire.

Historiquement le rapport d'orientation budgétaire a toujours été présenté en montrant des chiffres comparatifs des trois années précédant l'année en cours.

Le fait de fournir des informations sur plusieurs années nous permet d'évaluer la santé financière de la commune sur une période prolongée. Cette année le rapport présente uniquement les chiffres de 2025 et 2026, ce qui nous prive de cette vue d'ensemble. Par exemple, on nous présente que des chiffres de deux années. Nous ne pouvons pas voir que les charges financières de la commune sont passées de 60 000 euros en 2024 à 194 000 euros en 2025, et à un montant proposé de 680 000 euros en 2026, soit une augmentation de plus de 1 000 % en seulement deux ans. Ma première question est donc la suivante :

Pourquoi cette année seuls les chiffres comparatifs d'une année sont présentés si ce n'est pas pour tenter délibérément de dissimuler la détérioration catastrophique de la situation financière de la commune ?

La section *5.5-Emprunts contractés en 2025*, il semble y avoir une erreur flagrante dans la présentation concernant le niveau d'endettement réel 2025 et budgété en 2026 de la commune.

Dans la section *5.5-Endettement*, page 35, le tableau présentant les chiffres comparatifs pour 2025 et 2026 indique un montant d'emprunts contractés pour 2025 de 10 300 000 euros.

Je pense que ces chiffres se composent en deux montants, mais veuillez me faire savoir si mon interprétation est erronée.

Un premier prêt de 2 300 000 euros accordé par l'Agence France locale et contracté par M. le Maire en janvier 2025, en date du 22 janvier de la même année.

Dans un second temps un prêt de 8 millions contracté auprès de l'Agence France locale, qui fait partie d'un prêt total de 15 millions d'euros approuvé par la majorité lors de la réunion du Conseil municipal du 18 septembre 2025. La minorité a voté à l'unanimité contre l'acceptation de ce prêt de ce montant de 15 millions d'euros divisés en deux prêts distincts. L'un de 8 millions qui devrait être reçu immédiatement en 2025, et un second de 7 millions qui devrait être reçu par tranches entre 2025 et septembre 2026.

Lors de ce Conseil municipal du 18 septembre M. le Maire a expliqué la nécessité d'un prêt de 15 millions d'euros comme suit :

Le financement des investissements communaux des exercices 25 et 26 nécessite de recourir à une enveloppe de prêt-relais d'un montant de 15 millions dans l'attente de la réception des recettes des cessions financières.

Comme confirmation qu'un prêt de 15 millions d'euros a bien été contracté en 2025, veuillez vous reporter en haut de la page 37 du présent rapport d'orientation budgétaire 2026 qui stipule : *« En 2025 la commission a contracté auprès de l'Agence France locale un prêt-relais à hauteur de 15 millions. »*. Deux autres questions se posent alors :

Dans ce rapport d'orientation budgétaire vous indiquez clairement qu'en 2025 la commune a contracté un prêt-relais de 15 millions d'euros. Alors pourquoi la section 5.5 de ce rapport indique-t-elle que seuls 10,3 millions d'euros de prêt ont été contractés en 2025 au lieu de 17,3 millions d'euros ?

De plus, si la commune a reçu à la fois le prêt de 2,3 millions d'euros en janvier et le prêt de 8 millions d'euros en septembre, comment est-t-il possible que l'encours de dette à la fin de 2025 soit que de 9,95 millions d'euros comme indiqué à la page 28 du rapport ?

Troisième point, section *5.3-Financement des investissements pour 2026*.

Dans la section 5.2 page 31 le rapport propose un budget de dépenses d'investissement pour 2026 d'environ 20 300 000 euros. La proposition relative à son financement et à son incidence sur la dette globale de la commune est présentée à la section 5.3 pages 31 et 32, et elle laisse de nombreuses questions sans réponse. J'en poserai pour l'instant que deux :

D'une part, en ce qui concerne les emprunts supplémentaires en 2026 vous proposez que seuls 3,5 millions d'euros soient nécessaires. Ainsi, étant donné que la commune a déjà contracté une ligne de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros en janvier 2026, documentée dans la décision du Maire du 17 février 2026, cela signifie-t-il que vous prévoyez d'emprunter seulement 1,5 million d'euros supplémentaire au cours de l'année 2026 ?

D'autre part, vous avez inclus dans les besoins de financement un montant de 7,8 millions d'euros sous la rubrique « restes à réaliser ». Pourriez-vous indiquer où vous comptez obtenir ce montant ? Et veuillez confirmer que ni le prêt de 7 millions d'euros déjà discuté et contracté en 2025, ni aucun autre emprunt non contracté ne sont envisagés pour combler ce déficit ? Et si tel est le cas, l'encours de dettes pour 2026 ne devrait-il pas être de 20 millions d'euros plutôt que de 13 millions d'euros ?

4-*Charges financières*, je voudrais revenir sur le chiffre qui me semble le plus extraordinaire et le plus préoccupant dans cette proposition…

M. le Maire.- Je vous demande de conclure s'il vous plaît. Vous avez passé les cinq minutes, je vous demande de conclure s'il vous plaît.

M. GUERET.- Il m'en reste encore pas mal.

M. le Maire.- Oui, mais j'ai aussi pas mal de choses à vous dire. Le débat s'organisera. Votre monologue est très intéressant, et globalement assez incompréhensible. Mais je vous laisserai juste terminer s'il vous plaît.

M. GUERET.- Merci pour ces cinq minutes de démocratie que vous m'avez accordées.

M. le Maire.- Non, parce que le débat c'est la démocratie.

M. GUERET.- Merci à vous.

M. le Maire.- Mais je sais que vous êtes un habitué à ne pas accepter les débats, mais allez-y.

M. GUERET. - Enfin faut m'appeler, Monsieur.

Ratios financiers. Les ratios financiers qui reflètent la santé financière de la commune, tels qu'ils sont présentés dans ce rapport sont extrêmement préoccupants, plus de 2 000 euros de dette par habitant. La moyenne pour une commune de notre taille est de 726 euros. Et 31 ans de capacité de désendettement, alors que la moyenne en France est de seulement 4,5 ans, et que le seuil d'alerte est de 12 ans.

M. le Maire.- Merci beaucoup Monsieur le Conseiller.

M. GUERET.- Merci pour ces cinq minutes de démocratie.

M. le Maire.- Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît, soyez honnête deux minutes.

Le débat ce n'est pas juste s'entendre et faire le ventriloque. Là vous me demandez la parole, vous faites un long monologue, vous débitez les choses. L'objectif c'est un débat d'orientation budgétaire. Donc à un moment on peut prendre une position, on peut poser des questions, et ensuite on échange. Je sais que ce n'est pas votre pratique, mais à un moment il faut se rompre à cet exercice. Vous aurez tout à fait le droit de reprendre la parole ensuite, car je vous autoriserai à le faire bien évidemment puisque nous sommes dans un débat. Ce n'est donc pas un monologue de la majorité contre un monologue de la minorité, c'est bien un débat qui doit se faire.

Il aurait été préférable par ailleurs que vous ayez peut-être l'audace de vous poser quelques questions techniques. Car ce que vous dites au départ sur le fait que c'est mal fait et mal exposé, ça touche non seulement le Maire – ça c'est une chose, mais je veux bien être le nombril du monde et que vous vous en preniez à moi – mais ça touche aussi l'ensemble des services qui ont exécuté leur travail. Demain, si vous êtes aux responsabilités, ces propres services seront sous votre responsabilité. Les avoir insultés comme vous l'avez fait au tout

début de votre présentation, est à mon avis tout à fait inélégant et tout à fait impertinent par rapport à la mesure de ce que vous voulez être. Ça je préfère vous le dire. Je pense que les services apprécieront. Le travail a été bien fait.

Quant aux opportunités politiques nous allons vous répondre. Je laisse la parole à M. MIHOUBI sur la question notamment de pourquoi 15, pourquoi 12, etc. On ne comprend pas très bien d'ailleurs. On vous demandera peut-être de nous envoyer le document, et on s'engagera à faire une réponse écrite de ce document, et à le mettre bien sûr au procès-verbal du Conseil municipal en intégralité.

M. MIHOUBI.- Je n'ai pas compris la question, ou je ne sais pas si vous l'avez posée. Quelle est la première question ? Vous parlez de 8 millions, 2,3 millions, 7 millions, en fait on devait faire 15 millions, et en fait il est noté en 2025 que 10,3 millions.

Ce qu'il faut savoir c'est qu'on a fait un prêt de 2,3 millions. Ensuite on a demandé un prêt-relais de 15 millions. On a libéré que 8 millions d'euros. C'est pourquoi on a 10,3 millions. Les 7 millions ne sont pas libérés. Nous avons possibilité de les libérer jusqu'à septembre 2026. C'est quand on en a besoin. C'est un prêt-relais. Donc si on ne veut pas les prendre on ne les prend pas. Si on en a besoin on les prend.

J'attends vos questions.

M. le Maire.- Et ce sont des restes à réaliser, certains chiffres que vous avez donnés. C'est-à-dire que ce sont des choses que nous n'avons pas réalisées. Donc une mécanique financière à cet égard.

Quant à l'augmentation des charges financières, il est tout à fait raisonnable d'avoir une augmentation des charges financières à partir du moment où vous empruntez. C'est la règle. Donc ce sont les intérêts.

Dernier point, sur les ratios d'endettement, il faut faire attention de ne pas tronquer la réalité. Il est vrai que nous allons avoir un endettement beaucoup plus important, et des années 2026, 2027 et 2028 compliquées.

M. MIHOUBI.- 2026 et 2027, 2028 moins compliquée.

M. le Maire.- 2028 potentiellement compliquée.

M. MIHOUBI.- C'est ça.

M. le Maire.- Mais il faut aussi rappeler que l'argent qui rentre par la suite vient justement combler cela et permettre de faire en sorte de désendetter. Il faut donc être parfaitement honnête là-dessus. C'est-à-dire qu'il y a un nombre d'années important de désendettement au début, pour avoir une chute assez importante au moment où nous

toucherons l'argent des Communaux d'AMBILLY. Il faut aussi envisager cela. Ça, c'est être totalement honnête sur cette question. Qu'on ait pris des risques, c'est une chose.

En revanche il faudra aussi me dire quelque chose. Là c'est une question que je vous pose puisque nous sommes dans un débat.

On enlève le stade, puisqu'on a compris que le stade vous ne l'aimiez pas. Mais en même temps vous avez dit qu'il aurait peut-être fallu en prendre une partie, rénover le stade mais rénover le gymnase, donc on serait quand même arrivé à 10 millions. C'est une question d'opportunité politique. Parce que cela aurait été le même coût, si ce n'est le fait qu'un gymnase coûte beaucoup plus cher.

Par contre, quels sont les projets que nous allons annoncer ne pas faire pour les Ambilliens ? Le bâtiment périscolaire, l'école de la FRATERNITÉ, la rénovation des voiries, j'ai bien entendu qu'il fallait peut-être en faire moins, etc. Il faudra me dire quels sont les projets ? Et ces projets-là nécessitent un emprunt, bien évidemment. J'espère que vous m'avez bien écouté dans tout ce que je vous ai posé comme questions, car c'est ça le débat. C'est pourquoi je réclamais un débat avec vous, pour justement éviter ce genre de choses. Je vous laisse la parole si vous la demandez.

M. GUERET.- Oui. Je répondrai juste à M. MIHOUBI. Je répète ma question.

Pouvez-vous nous indiquer où vous comptez obtenir ces montants ? Et veuillez confirmer que ni le prêt de 7 millions d'euros déjà discuté et contracté en 2025, ni aucun autre emprunt non encore contracté ne sont envisagés pour combler ce déficit ?

Il me semble que vous avez justement répondu à cette question.

Et si tel n'est pas le cas, l'encours de dette de 2026 ne devrait-il pas être de 20 millions plutôt que de 13 millions d'euros ? Je répète la question que j'avais posée au début. Merci.

M. le Maire.- Ça veut dire quoi ? M. MIHOUBI va répondre, mais vous avez répondu vous-même à la question.

M. MIHOUBI.- Vous faites l'addition : 10,3 millions, il y a 3,5 millions. Les 7 millions si vous devez les libérer ça vous fait 20 millions. Est-ce juste ce que l'on vient de dire ?

En fait je n'ai pas trop compris votre question. Sérieusement, je n'ai pas compris. Vous avez commencé par quelque chose et après vous m'avez parlé…

M. GUERET.- Je comprends. C'était peut-être un peu long. Les chiffres sont pourtant ce qu'ils sont.

M. MIHOUBI.- Le problème est que c'est soporifique. Comme le dit M. le Maire, c'est un débat. Vous avez une question, on y répond. Vous avez d'autres questions, on y répond. Cela s'appelle un échange.

M. GUERET.- C'est un débat qui ne mène à rien puisque finalement...

M. MIHOUBI.- Non, c'est un échange Monsieur GUERET. Pourquoi il ne mène à rien ? Vous êtes en train de me poser des questions et je vous réponds. Je vous demande juste de me donner des questions précises.

M. GUERET.- C'est ce que j'étais en train de faire.

M. MIHOUBI.- Non, puisque vous me demandez si on va contracter d'autres prêts. Aujourd'hui on a 8 millions, 2,3 millions, ça fait 10,3 millions. Si on doit récupérer les 7 millions avant septembre 2026, cela fera 17,3 millions. Plus les 3,5 millions, vous êtes à 20 millions.

M. le Maire.- C'est juste clair et transparent. Vous allez presque me faire regretter les débats avec M. FERAUD et leurs précisions.

M. MIHOUBI.- Je suis tout à fait d'accord.

M. le Maire.- Nous n'avons pas toujours été d'accord Monsieur FERAUD, mais j'acceptais quand même la précision et le débat.

M. MIHOUBI.- Et la question était pertinente.

M. le Maire.- Maintenant, si vous pensez que le débat ne sert à rien, puisque vous pensez que cet échange ne sert à rien...

M. MIHOUBI.- Voulez-vous qu'on clôture Monsieur GUERET, ou voulez-vous qu'on continue sur les autres points que vous vouliez voir ?

M. GUERET.- Ai-je le droit de lire ?

M. MIHOUBI.- Vous avez le droit.

M. le Maire.- Mais vous avez le droit. On vous demande simplement de poser les questions, et nous allons y répondre.

M. MIHOUBI.- Je voudrais juste que la question soit précise, car si je ne peux pas vous répondre, je vous le dirai clairement. Mais comme c'est le dernier Conseil je ne sais pas quand je vous répondrai ultérieurement. C'est peut-être vous qui serez en Mairie, et vous verrez directement comment cela se passe.

M. le Maire.- Et M. MIHOUBI a répondu à votre question par ailleurs, et de manière très précise.

Après, encore une fois, les opportunités et les choix politiques sont discutables.

M. MIHOUBI.- Vous avez le droit d'être contre. Ça c'est un projet de la majorité. On l'a toujours dit, c'est ainsi.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

M. LIERMIER.- Je ne vais pas aller dans les détails de ce document, Cristian en a parlé. Vous avez répondu.

Les ratios que j'ai lus m'affolent. Je crois que la situation est vraiment fragile au niveau des finances de la commune. Vous avez parlé d'effet ciseaux, c'est un vrai problème aujourd'hui. Le désendettement, même chose. La dette par habitant. Sur ces aspects, c'est incontestable, on est tous dans une situation très fragile et limite.

M. le Maire.- Sans rappeler qu'il y a 40 millions qui doivent rentrer.

M. LIERMIER.- C'est bien de faire des investissements pour les biens publics, pour les services publics. On aimerait aujourd'hui qu'il y ait une crèche, peut-être d'autres bâtiments, d'autres services, mais ce n'est pas le cas.

Vous faites toujours des paris sur l'avenir, c'est un risque énorme.

M. le Maire.- Pas quand vous avez 40 millions de patrimoine.

M. LIERMIER.- 40 millions de patrimoine, mais qui ne sont pas là. Et on est quand même dans une complexité, un litige avec Genève, qui n'est pas résolu. Et sur les 40 millions de patrimoine dont vous parlez il y aura aussi les 25 % d'impôt à payer.

M. MIHOUBI.- Pas du tout.

M. LIERMIER.- Pas du tout ?

M. le Maire.- Toujours pas.

M. LIERMIER.- Alors tant mieux. Comme cela on n'aura peut-être pas une crèche mais peut-être deux crèches et trois maisons médicales. Je fais peut-être de l'ironie, mais aujourd'hui la situation fait peur, et les ratios font peur. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. MIHOUBI.- Ce qu'il y a c'est que vous faites des ratios. C'est un peu comme quand on est en train d'expliquer au niveau des impôts, quand on a fait l'augmentation des impôts on a dit ça allait coûter je ne sais plus combien de milliers par habitant. Alors que pour la taxe foncière ils ont eu une augmentation annuelle de 99 euros. Et après on a eu des chiffres qui étaient comme s'ils étaient mirobolants. Il y a eu 99 euros. J'ai payé ma taxe foncière annuelle, ça m'a coûté – j'ai peut-être un ratio un peu plus important que la moyenne – 107 euros de plus.

Aujourd'hui, on le dit et on l'a toujours répété, je suis chargé des Finances depuis 2021. J'ai mis le nez dedans au niveau des Communaux d'AMBILLY. Nous n'avons jamais reçu de bordereau. On ne nous a jamais demandé d'argent, et on ne nous a jamais dit combien on doit payer.

Aujourd'hui, c'est un truc qui a été dit comme ça, on dit qu'il y aurait à peu près 8 millions d'euros.

Selon les avocats que nous avons eus, qui nous faisaient la déclaration de patrimoine, ils avaient estimé 7 966 000 millions et quelque de taxation, par rapport à ce qu'on a touché. Aujourd'hui il faut savoir qu'on a un document qui date de 2007, qui a été une promesse de vente où il est bien stipulé article 8 alinéa 9, tout le monde peut aller le voir, que nous serons exonérés d'impôt sur les gains et les bénéfices. Ça, avec le tampon du canton de Genève.

Il est clair que le Tribunal fédéral dit que cela ne prend pas acte et que cela n'a aucun valeur, mais aujourd'hui le canton de Genève n'est pas encore capable de nous envoyer un bordereau pour nous dire combien on doit payer. Sachant qu'en 1995 des négociations ont été faites.

Et normalement, par rapport à la promesse de vente qui a été faite en 1994-1995, il était prévu une taxation de 10 %. Comme cette taxation était un peu trop importante il y a eu une négociation entre le Maire de 1994 et le canton de Genève afin de baisser cette taxation à 4 %, ce qui a été fait. Les archives, ils les ont.

Aujourd'hui ils ont reçu les bordereaux, il n'y a eu aucun problème. Sur le droit de superficie on paie une taxation pour laquelle on reçoit les bordereaux, et on ne recevrait

pas les bordereaux pour une taxe qui va nous coûter 8 millions ? Vous pensez que Genève va nous oublier pour 8 millions d'euros ?

Il faut vraiment être clair, transparent. Aujourd'hui on a été spolié. On nous a arnaqué. Il faut dire les choses comme elles sont. On nous a menti. C'est-à-dire que ce n'est pas nous qui allons chercher les terrains, ce sont eux qui sont venus nous demander de vendre les terrains. Ce n'est pas nous qui avons couru après eux, c'est eux qui nous ont couru après. Ils ont voulu qu'on trouve une négociation entre nous. C'est ainsi que cela a été notifié. Il l'a très bien fait M. DURET.

Ce qu'a fait de plus le Maire, c'est qu'on a une rente de superficie. C'est-à-dire que pour la première tranche on a 750 000 francs qui rentrent annuellement pour le fonctionnement de notre commune, et pour la deuxième tranche elle sera à peu près de 400 000, selon les estimations qu'ils ont faites. Du moment qu'on n'a pas payé, il est sûr et certain… En tout cas, je suis le premier adjoint, jusqu'au 13 mars pour moi il n'est pas possible de payer 8 millions d'euros. Je ne vois pas pourquoi on aurait à les payer. Ce n'est pas possible.

Et tous autant qu'on est ici, minorité ou majorité, on devrait se battre dans le même sens pour ce genre de chose. Je ne sais pas qui sera le prochain Maire, mais j'espère qu'il prendra la suite. Ou s'il ne veut pas prendre la suite, il faut qu'il nous dise comment il va faire.

M. le Maire.- Je recite car c'est important sur cette promesse de vente sur laquelle il n'avait pas été assez appuyé en 2007. Elle est ici, vous pouvez la consulter. Je crois même qu'elle avait été demandée par la minorité à l'époque :

« Compte tenu de la durée de sa possession depuis plus de 25 ans aucun impôt sur les bénéfices et gains immobiliers ne sera à la charge de la commune d'AMBILLY. De même, aucune commission de vente ne sera à la charge de la commune d'AMBILLY. ».

Voilà, les choses sont très claires.

Pour autant il y a un litige, mais nous ne devons pas payer d'impôt, même si ce chiffre a été articulé.

Pour autant Monsieur LIERMIER, sur la question des ratios, oui ça peut paraître affolant. Je suis d'accord avec vous, quand on regarde cela de l'extérieur ça peut paraître affolant. Mais c'est affolant pour une raison simple. C'est-à-dire que oui, il y a un risque qui est pris sur les prochaines années pour la construction des équipements publics nécessaires, et on ne va pas attendre l'arrivée de la nouvelle population qui arrive déjà pour être face aux difficultés et se dire « tiens, et si on investissait ». Nous sommes donc forcément dans l'obligation d'accompagner le mouvement et le dynamisme de la commune.

Encore une fois, l'argent qui est de l'autre côté de la frontière est un argent véritable. C'est un patrimoine qui existe au même titre que vous vous pouvez avoir un patrimoine en tant que personne privée. Ce patrimoine on ne peut pas vous l'enlever, on ne vous l'enlèvera pas. Et la promesse de vente qui a été signée stipule bien qu'à partir d'un certain temps, ce patrimoine est obligé d'être signé ou de nous revenir. C'est-à-dire que ce patrimoine existe.

À un moment, s'il y avait le moindre problème, il y aurait saisie sur patrimoine. C'est cela l'idée. Sauf que cela n'existe pas. Cela ne se ferait pas ainsi.

Il faut donc vraiment prendre en compte l'ensemble de ces éléments. J'entends bien qu'il puisse y avoir plus d'émotion, qu'on est dans des moments de campagne ou autres, mais la réalité est bien celle-là. C'est-à-dire que oui c'est vrai, nous assumons des investissements qui sont parfois lourds mais qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Encore une fois, il faut nous faire la démonstration à l'inverse de ce qu'il ne faudrait pas faire. Encore une fois, on laisse le stade de côté. Les autres choses, qu'est-ce qu'on ne devrait pas faire ? Les voiries ? D'accord. Les voiries telles qu'on les fait, on peut considérer qu'elles sont peut-être plus luxueuses pour certains aux yeux de certains. Cela ne serait peut-être pas 10 millions si vous deviez les refaire, mais elles seraient peut-être à 5 ou 6 millions, voire plus. Car ça reste quand même des voieries, et quand vous devez calibrer des voieries de route pour voitures, vous payez plus cher au ratio de goudron que quand vous mettez de la terre du Salève pour faire passer des vélos.

À l'inverse effectivement, vous mettez un aménagement paysagé peut-être un peu plus cher. C'est dans ce cadre-là que cela se fait. Mais la voirie ça coûte cher. Ce n'est pas quelque chose qui se fait comme ça.

Et encore une fois la voirie, au-delà de l'option politique que l'on peut choisir, de se dire que l'on veut plutôt des voiries à sens unique, etc. ça c'est une option politique de plan de circulation, ce n'est pas une option politique de rénovation et de réfection des voieries.

À partir du moment où les réseaux d'eau et d'assainissement ont été refaits, il fallait bien les enfouir à nouveau. Il fallait bien faire la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, enfouir les réseaux secs, faire passer la fibre, faire passer le réseau de chaleur, et il aurait fallu quoi qu'il arrive refaire les voiries. Peut-être que cela n'aurait pas été 10 millions de prévus, mais je pense qu'on aurait eu un chèque de 6 à 7 millions d'euros.

Ce n'est pas quelque chose d'ostentatoire. Le choix politique par contre, peut être contesté. Ça je l'entends. Mais le reste c'est un peu plus compliqué.

M. MIHOUBI.- Je me permets juste d'ajouter qu'on a quand même la chance d'être dans une commune où on peut encore investir, où on peut encore construire, faire des choses et améliorer. Je sais que certaines Ambilliennes et certains Ambilliens aimeraient qu'AMBILLY redevienne comme avant. Ce n'est plus possible.

Déjà quand je suis arrivé en 2006, ce n'était plus le village que c'était.

Aujourd'hui nous sommes en 2026, et on voit que ça a complètement changé. On est obligé de s'adapter. On ne peut pas se dire qu'on va attendre que les choses se passent.

D'autre part, le PPI que l'on fait, on ne le fait pas juste comme ça avec les services, en se disant qu'on a envie de le faire et qu'on va investir. On a quand même des banques qui nous suivent. On a un organisme qui nous suit et qui nous dit que l'on est plus ou moins bien.

On le sait très bien Monsieur LIERMIER. Je suis tout à fait d'accord avec vous, on est limite, on est juste. On le sait très bien, on l'a toujours dit, 2026-2027 ce sera très difficile, mais on assume ce choix-là. C'est un choix de la majorité pour pouvoir avancer. On n'aurait pas eu toutes ces problématiques, ou tous ces retardements côté Suisse au niveau des Communaux, on aurait eu cet argent bien plus tôt et on aurait pu régler ces problèmes bien avant. Et on ne serait pas en train de parler sur le fait qu'on a de l'argent ou pas.

M. le Maire.- Par ailleurs Monsieur LIERMIER, je vous remercie de votre question qui permet de parler de ce débat, de la question de l'opportunité politique.

Dernier point et je passe la parole à Yasin SEN, il faut aussi savoir qu'il y a quelque chose qui nous coûte cher, très cher en fonctionnement actuellement, c'est la location des Algéco pour l'École de LA FRATERNITÉ. On est aux alentours de 400 000 euros. Ça coûte très cher. C'est normal, on est obligé de faire une école provisoire.

Cette école provisoire va en partie, pas entièrement puisque certains Algéco nous appartiennent en investissement, mais ceux qui sont en location et qui nous coûtent cher en fonctionnement, qui n'ont pas pu être pris dans l'investissement général de l'école, vont disparaître. Donc tout d'un coup c'est une bulle d'air de 400 000 euros qui revient. Une bulle d'air, on l'entend, elle va repartir en charge financière, mais c'est quelque chose qui a été travaillé dans le Plan pluriannuel d'investissement, qui permet justement d'avoir cette dynamique, et qui nous permet d'avoir un budget réaliste. Contraint, mais réaliste.

Et la consigne donnée aux services, c'est de serrer la vis sur certaines choses. Les recrutements, cette année il n'y en aura pas, ou très peu à la marge. Et des missions sont données sur le contrôle budgétaire, et sur le contrôle de gestion aux services. Ça fait partie des choix.

M. MIHOUBI.- Il y a un autre travail qui est réalisé, c'est sur le PPF, le Plan pluriannuel de fonctionnement, qui nous permettra de voir ce qui est fait et ce qui n'est pas fait.

M. SEN.- Bonsoir à tous. Je me suis dit que pour le dernier Conseil je serai peut-être surpris de l'intervention de M. GUERET, mais vous ne m'avez toujours pas surpris.

J'ai promis à une Ambillienne il y a quelques jours que je serai très calme. Je suis toujours très calme et souriant.

Ma question est simple. Aujourd'hui vous nous donnez des chiffres et des montants, je veux juste comprendre, car je ne fais pas partie de la Commission des Finances. Vous nous dites des chiffres, des montants, des calculs, des impôts, des taxes, on vous répond. Vous avez les justificatifs. Vous avez les documents. Il y a un débat, il y a de l'échange, mais vous campez toujours sur votre idée de dire que nous, Ambilliennes et Ambilliens, sommes en faillite. Il faut arrêter d'employer ces termes. Ce n'est peut-être pas fait exprès, je ne sais pas. Pourquoi attiser autant de peur ? On peut en discuter. Mais dire qu'on est en

faillite, je n'ai rien contre la ville de Saint-Étienne, j'ai l'impression qu'on est la ville la plus endettée de France.

Lorsque vous faites des débats et que vous en acceptez, il faudrait employer les bons termes. Aujourd'hui vous êtes en campagne, ce qui est bien, et je souhaite au prochain maire de reprendre le dossier comme le disait Abdelkrim, mais en employant les bons termes.

Je suis une personne qui aime échanger, mais avec les bons termes. Là, quand vous parlez Monsieur GUERET, sans vous manquer de respect ou sans manquer de respect à qui que ce soit autour de cette table, je ne comprends rien. Je préfère quand c'est M. FERAUD qui intervient. Sérieux, je préfère quand c'est M. FERAUD car c'est structuré, c'est calme et on comprend.

M. le Maire.- On n'est pas d'accord mais on comprend.

M. SEN.- Voilà, même si après parfois on n'est pas d'accord. Même quand c'est Mme BAUER qui prend la parole.

(Brouhaha – inaudible)

M. SEN.- Non, Monsieur FERAUD. Il n'y a pas d'attaque, ni manque de respect. Mais au moins je comprends. Et même si je ne comprends pas, je vous pose la question après et vous m'expliquez. Mme BAUER c'est pareil. M. LIERMIER c'est pareil.

Mais vous, Monsieur GUERET, vous arrivez avec vos trois fiches, et je vous jure, je me perds. Ce n'est pas méchant, je veux comprendre. Parce que moi aussi je veux comprendre. Mais aujourd'hui c'est la dernière.

J'en profite, puisque je ne vais pas faire un grand débat sur les chiffres, je tenais à remercier tous les techniciens et tous les agents de la commune sur ces six années de mandat. C'est passé très vite. Je remercie tous les agents de la commune d'AMBILLY, toutes les personnes assises autour de cette table. Toute la majorité aussi, car je sais qu'on a travaillé tout au long de ce mandat pour l'intérêt général et pas l'intérêt personnel.

M. MIHOUBI.- Certains de la minorité ont aussi travaillé.

M. SEN.- Oui, j'y viens. J'avais dit que je remercierai aussi M. LIERMIER pour ces six années, car il y a eu des échanges. M. FERAUD pareil, Mme BAUER pareil.

Monsieur GUERET un peu moins, puisque vous dites que ça fait six ans que vous préparez tous ces trucs, mais ça fait moins de temps que vous siégez au Conseil municipal. Mais je tiens à vous remercier quand même. Tous les professionnels qui sont aussi autour de cette table, qui participent une fois par mois à mettre en place le Conseil.

Je pense avoir tenu ma parole auprès de cette Ambillienne qui m'avait dit d'être plus souriant, mais je suis toujours souriant.

Et je vous remercie Monsieur le Maire pour votre confiance.

M. le Maire.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

M. MIHOUBI.- J'ai juste une question, et après on clôturera. Je veux quand même poser cette question car elle est hyper importante, et c'est l'enjeu de la commune.

La question s'adresse au futur, ou au Conseiller municipal qui est à la tête de sa liste. Je prépare bien la question, car je veux qu'il la comprenne.

Demain, si M. GUERET est Maire, allez-vous continuer le combat qu'on est en train de mener, ou que le Maire MATHELIER a mené depuis 2008 sur le fait qu'il ne faut surtout pas que nous soyons taxés à 8 millions d'euros ? Le ferez-vous, ou pas ?

Et si vous ne le faites pas, pouvez-vous m'expliquer le pourquoi du comment ? Si vous avez envie de répondre.

M. GUERET.- Non.

M. MIHOUBI.- Non ? Alors je vous remercie. On est bien dans une démocratie. Je vous laisse clôturer Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Oui, je vais clôturer. Nous allons simplement prendre acte. Il n'y a donc pas de vote. On prend acte. Le Conseil municipal prend acte.

Nous avons donc fait le débat d'orientation budgétaire.

Je note juste un point qui reste important. J'ai toujours eu à cœur, toujours, de faire le débat d'orientation budgétaire avant les élections municipales car il me semblait important de faire un débat d'orientation budgétaire pour dire ce qui était notre vision des choses. C'est-à-dire de défendre encore une vision politique.

Mais j'ai toujours eu aussi à cœur, contrairement à l'ensemble de mes collègues, de ne pas faire voter le budget pendant la mandature, pour une raison simple. Je me suis retrouvé en 2008 avec un budget déjà voté. Quand vous arrivez, que vous avez les yeux plein de promesses, les yeux plein d'envies, vous vous retrouvez contraint dans un budget qui n'est pas le vôtre.

Alors attention, faire un budget rapidement en un mois pour une nouvelle majorité c'est compliqué. Mais il n'empêche qu'on peut déjà commencer à faire les premières orientations. Et c'est très important de le dire et de le faire. Je ne veux pas contraindre la majorité d'après, quelle qu'elle soit, que cela soit notre majorité qui l'emporte ou une autre majorité. Il faut qu'elle puisse faire les choix démocratiques de ses orientations. En somme,

elle sera sûrement obligée de faire un autre débat d'orientation budgétaire pour assurer et assumer cela.

Je tenais à vous le dire aussi Monsieur le Conseiller, alors que vous ne m'écoutez pas et que vous pianotez vertigineusement sur votre téléphone. C'était un acte de ma part tout à fait courtois et respectueux de vous dire que si vous étiez Maire vous pourriez voter votre propre budget, et vous n'écoutez rien.

Nous allons donc passer à la délibération suivante.

M. GUERET.- Waouh, belle démocratie, merci.

N°008-2026 : Garantie d'emprunt destinée à financer la construction de 7 logements PLS de l'opération d'habitat coopératif COOPÉTOILE au sein de la ZAC ETOILE (lot C9)
(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Vous connaissez le sujet. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments qui ont déjà été donnés puisque nous avons déjà fait la présentation au dernier Conseil municipal, avec la COOPÉTOILE par ailleurs.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°008-2026 est adoptée à la majorité avec 4 voix CONTRE (Mme BAUER, Mme BATAILLEY, M. FERAUD, M. GUERET) et 2 ABSTENTIONS (Mme GROS, M. LIERMIER).

N°009-2026 : Garantie d'emprunt au bailleur social Haute-Savoie Habitat pour la construction de 22 logements locatifs – 38 rue Aristide Briand
(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Il manquait dans la phrase *« fait partie intégrante de la présente délibération »*. Hormis cela les montants de changent pas. Une première avait été faite puisqu'au lieu de 2 513 819 euros il avait été noté la première fois 2 513 818 euros. Donc tout cela est juste. Il faut juste la rectifier afin d'ajouter cette phrase qui est *« fait partie intégrante de la présente délibération »*.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si ce n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°009-2026 est adoptée à la majorité avec 2 voix CONTRE (Mme BAUER, M. FERAUD), 4 ABSTENTIONS (Mme GROS, Mme BATAILLEY, M. LIERMIER, M. GUERET).

N°010-2026 : Garantie d'emprunt au bailleur social Haute-Savoie Habitat pour les travaux de réhabilitation du programme « Les Monthouses »
(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Juste une petite remarque. Je pense que cette réhabilitation est très importante pour ceux qui habitent aux MONTHOUSES. Cela leur permettra de faire un peu plus d'économies. Ils pourront peut-être faire un peu plus de courses dans le mois, sachant qu'ils vont gagner au niveau de l'énergie, de leur consommation électrique, de leur consommation de chauffage.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si ce n'est pas le cas je vais passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°10-2026 est adoptée à l'unanimité et 2 ABSTENTIONS (Mme BATAILLET, M. GUERET).

RESSOURCES HUMAINES

N°011-2026 : Modification du tableau des emplois
(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Je vais donner la main à Mme BAILLY pour la modification du tableau des emplois.

Mme BAILLY.- Bonsoir à tous. Je voudrais auparavant faire une petite déclaration qui vient du fond du cœur, à la suite de ce que j'ai entendu tout à l'heure.

J'aimerais quand même vous dire Monsieur GUERET que nos agents ont travaillé. Ils ont beaucoup travaillé, et ils n'ont pas travaillé pour cacher certaines choses. Et là, vous m'avez fait monter la chaleur à la tête. Je les défendrai jusqu'au bout des ongles. Ce sont des gens honnêtes, et s'ils sont fonctionnaires c'est qu'ils le méritent et qu'ils font du travail.

La deuxième chose, j'ai appris par ouï-dire qu'il y avait eu dans l'une de vos réunions un sujet sur le salariat à la Mairie.

Or, je vous rappelle que les agents de la fonction publique ne sont pas des salariés. Le salariat dépend du Code du Travail et des conventions collectives pour tout ce qui est privé.

Les agents de la fonction publique dépendent du Code des Collectivités territoriales, de ce que nous en tant que collectivité on accorde, du Comité Social territorial qui amène le dialogue social, et éventuellement de leurs syndicats puisqu'il y a partout des syndicats.

Le fonctionnaire est assujetti à un statut. Même ceux qui sont contractuels, ils dépendent d'un statut, qui est défini unilatéralement par la personne publique.

Le salarié est uni à son employeur par un contrat de travail auquel il a consenti.

En ce sens l'agent public se voit imposer l'aménagement apporté à l'exercice de ses droits fondamentaux, contrairement au salarié.

Une fois que j'ai fait ce petit rappel, je ne veux pas que ce soit mal pris mais j'aime qu'on fasse bien la différence, pendant toutes ces années je suis intervenue pour des créations de poste, des changements de poste, des améliorations, pour tout ce qui concernait les salariés, nos salariés agents et nos contractuels. Nos fonctionnaires et nos agents.

Donc aujourd'hui, comme vous l'avez vu dans notre programme du Conseil municipal, nous allons parler de deux choses.

La première délibération porte sur la modification du tableau des effectifs. Nous sommes donc là dans le régime statutaire.

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération.)

Mme BAILLY.- Quand nous pouvons, nous faisons toujours appel à la mobilité interne.

(Mme BAILLY continue la lecture du projet de délibération)

Mme BAILLY.-Je souhaite ajouter une chose concernant les Ressources Humaines. Il y a eu une augmentation de la ligne budgétaire, mais je reviens aussi à ce que M. le Maire disait.

La CNRACL a procédé à une augmentation vraiment importante à chaque collectivité. C'est la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui avait de l'argent, mais l'État a puisé dedans. C'est pourquoi maintenant la CNRACL a besoin d'argent. C'est l'une des raisons de l'augmentation des cotisations de la CNRACL.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme BAUER.- J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit Madame BAILLY concernant le salariat.

Les ouï-dire que vous avez entendus dans cette réunion, c'est quelque chose dont je ne suis pas amenée à parler là car c'est en rapport avec la campagne, c'était simplement en lien avec la santé, notamment de peut-être salarier des possibles médecins qui pourraient venir travailler dans la commune dans le cadre de la Maison de Santé. Ce n'est pas du tout quelque chose de déjà décidé car cela a un coût énorme. Nous nous sommes renseignés, les médecins nous ont un peu aidés.

Mais c'est dans ce cadre-là que vous avez entendu cela. Cela n'avait rien à voir avec ce que vous expliquez au sujet du fonctionnariat et des conventions collectives.

M. le Maire.- Effectivement je confirme, j'ai entendu parler du salariat des médecins.

Mme BAUER.- Voilà, c'était sur ce sujet.

Mme BAILLY.- Mais le sujet des médecins concernera l'Agglomération.

M. le Maire.- Ça peut quand même concerner les communes.

Mme BAUER.- Je voulais juste spécifier cela, puisque vous avez été interloquée. C'est le problème des rumeurs.

Mme BAILLY.- Je vous remercie beaucoup de votre explication.

Mme BAUER.- Deuxième chose, j'avais ma question par rapport au poste de la Direction générale. Je comprends que vous souhaitez transformer ce poste par rapport à d'autres besoins. Mais quand je lis le cahier des charges, ou ce que vous voulez en faire aujourd'hui, je suis navrée de vous dire que je ne comprends pas quel est le rôle de cette personne. Peut-on me l'expliquer ?

Aujourd'hui il y a une personne. Je ne sais pas si on peut citer son nom ?

M. le Maire.- Non, car je pense que ce n'est pas cette personne que vous citeriez.

Mme BAUER.- D'accord. Mais je ne comprends pas le rôle de cette personne à la Direction générale.

M. le Maire.- Je vais peut-être juste répondre à cette question.

Effectivement, nous ne parlons pas de la Directrice générale des Services.

Le poste de Direction générale est un poste à la Direction générale. C'était mon assistante à la Direction générale. Cela n'a donc rien à voir avec la Directrice générale des Services.

Mme BAUER.- Au temps pour moi. Je n'avais pas compris. Alors ça prête un peu à confusion dans le rôle.

M. le Maire.- Oui, mais c'est le vrai titre. C'est bien le Service de Direction générale qui fait l'objet d'une réorganisation. Et c'est le poste de responsable de la Direction générale, et pas la Directrice générale. Il est bien écrit « poste de responsable ». Mais je peux comprendre qu'il y ait une forme d'ambiguïté là-dessus.

Mme BAUER.- D'accord. Merci.

M. le Maire.- Monsieur FERAUD ?

M. FERAUD.- Non, on ne s'est pas concerté.

M. le Maire.- Il faut se concerter, c'est important. Vous voulez quand même la parole ?

M. FERAUD.- Vous me la donnez, alors je la prends.

Bonsoir à tous. Effectivement c'était sur le même point que Mme BAUER. Dès lors que la question a été couverte et que vous y avez répondu je n'ai pas d'autre point. Je vous remercie.

M. le Maire.- Ah c'était juste pour ça ? Bravo.

(Rires)

M. le Maire.- Je vous ai connu beaucoup plus prolixe. Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je voulais souligner qu'à chaque Conseil municipal on a voté les différentes résolutions liées aux Ressources Humaines, systématiquement.

Là je suis un peu embêté car je trouve que vous mélangez dans cette résolution à la fois les évolutions liées à la carrière, par exemple quelqu'un qui a réussi un concours, et évidemment il faut l'encourager, la promotion interne, etc., et une réorganisation des services.

Je trouve dommage que vous n'ayez pas fait deux ou trois résolutions différentes, car ce n'est pas la même chose.

S'agissant de la réorganisation des pôles, on en a pas mal parlé aussi quand cela a été créé, avec des craintes liées au fait justement d'avoir des pôles qui restent des silos et des problèmes de communication d'une manière transversale.

Aujourd'hui je trouve embêtant de venir réorganiser à nouveau ces services. À un moment c'est bien aussi d'être dans la durée, de laisser les gens travailler. Améliorer c'est une chose, mais là on a vraiment l'impression qu'on remet tout en cause et qu'on réorganise.

Comme je vous l'ai dit, je m'abstiendrai d'ailleurs sur cette résolution pour la première fois, car je trouve qu'on mélange l'évolution d'une carrière et la réorganisation du service, qui sont deux choses complètement différentes.

M. le Maire.- Je vais laisser répondre Mme BAILLY. Je prends juste un peu la parole au départ.

La question de la réorganisation c'est la terminologie, mais les personnes sont déjà en poste. Il y a des changements de poste, et c'est travaillé avec le Comité social technique sur ces réorganisations, et sur non pas des volontés particulières des élus forcément – il peut y en avoir parfois, c'est le cas par exemple du poste de Direction générale – mais sur la volonté d'évolution de certains dans la collectivité. C'est ce que vous disait Mme

BAILLY tout à l'heure, c'est issu et c'est le fruit du dialogue social. Ce n'est donc pas une réorganisation de main de maître en disant que nous allons faire ceci, cela, etc. C'est une réorganisation qui se veut fonctionnelle par rapport aussi à l'évolution de carrière de certains agents, qui d'ailleurs changent de grade mais aussi de fonction, et par rapport à leur évolution en interne. C'est donc quelque chose qui n'a rien à voir avec un jeu de chaises musicales, et qui est d'ailleurs intégralement validé par le Comité technique. Et je le rappelle, lors des débats du dialogue social en Comité technique vous avez des syndicats en face de vous. Vous ne faites pas n'importe quoi. C'est un dialogue social qui est aussi très largement orchestré.

Quand vous faites par exemple une réorganisation au sein du Service Communication, ou au sein de l'Évènementiel, c'est bien pour montrer que quelque chose ne fonctionne pas vraiment et que certaines personnes n'étaient pas forcément là correctement dans le poste, même s'ils ont fait correctement les missions. C'est pour rendre plus optimales les missions pour lesquelles ils étaient attitrés au départ. Ce sont vraiment des choses de cet ordre-là.

Mais de notre côté il n'y a aucune ambiguïté dans le fonctionnement puisque c'est bien quelque chose qui se travaille avec les agents eux-mêmes à travers le dialogue social.

Je redonne la parole à Élisabeth si elle veut compléter, et nous passerons ensuite au vote.

Mme BAILLY.- Ce que je voulais simplement ajouter, et je vous remercie d'avoir soulevé ce problème, la terminologie administrative n'est pas toujours évidente.

Quand un agent passe un concours automatiquement il monte en grade. Donc dans ce service, concours d'ingénieur, la personne aura le poste d'ingénieur. Elle ne sera plus comme elle était auparavant. C'est ça la réorganisation. Ce n'est pas plus que ça.

Et comme l'a dit M. le Maire, il y a des personnes qui ont jugé qu'il fallait plus avoir de lisibilité dans des postes que dans d'autres, etc. Tout cela a fait l'objet de discussions au sein du Comité social la semaine dernière. Il y a des allers-retours entre les agents, les agents élus au Comité technique et nous-mêmes, et on en discute pendant les réunions. Généralement on arrive toujours à un consensus, car l'objectif est d'arriver à un consensus, pas de se battre.

Mais la terminologie, tout ce que je vous ai présenté là, a fait l'objet d'un vote du Comité technique. Et ce n'est pas une réorganisation qui ferait qu'un agent de l'État civil pour le retrouveriez à la comptabilité ou quelque chose comme cela. Pas du tout.

M. le Maire.- Par contre je tiens à prendre note de votre remarque Monsieur LIERMIER sur la terminologie, et peut-être que cela aurait pu faire l'objet de deux délibérations. Je prends note de cela.

Cela ne fait pas pour autant tomber le fond, mais je prends note que cela peut être des choses qui peuvent potentiellement s'avérer différentes dans le traitement. Mais cela

fait partie d'une même délibération aux Ressources Humaines. Je prends note pour une prochaine fois de cette demande.

Nous allons procéder au vote, Élisabeth.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°011-2026 est adoptée à l'unanimité et 4 ABSTENTIONS (Mme BATAILLEY, M. LIERMIER, M. FERAUD, M. GUERET).

N°012-2026 : Convention-cadre avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) – Prestation de remplacement et de renfort
(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- La prochaine délibération est somme toute assez classique, qu'on avait déjà passée pour permettre à la collectivité de recourir à des prestations. Je te laisse la présenter succinctement.

Mme BAILLY.- Vous savez que quand on a des absences, même parfois de longue durée et que l'on ne trouve pas d'agent pour faire le remplacement, il nous arrive de demander l'aide du CDG. Là, ça recontractualise notre partenariat avec le CDG.

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération.)

Mme BAILLY.- Juste une petite information. Il y a quelques mois en arrière une comptable est venue aider le Service Comptable. On a eu une aide pour recalculer les taux de RIFSEEP, les taux de primes et du CA* qui va se mettre en route. Ce sont des choses un peu comme ça qui sont venues se greffer à nos demandes.

(Mme BAILLY poursuit la lecture du projet de délibération.)

Mme BAILLY.- Est-ce qu'il y a des questions ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°012-2026 est adoptée à l'unanimité.

CULTURE

M. le Maire.- Nous allons donner la parole à Jacques VILLETTE. Il rentrera dans l'histoire puisqu'il donnera les dernières délibérations de ce mandat.

N°013-2026 : Modification de la charte et de la tarification commune 2026 – Réseau Intermède
(Présentation du projet de délibération par M. VILLETTE – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. VILLETTE donne lecture du projet de délibération.)

M. VILLETTE.- Est-ce qu'il y a des questions ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°013-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°014-2026 : Convention avec la société AMMAREAL
(Présentation du projet de délibération par M. VILLETTE – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. VILLETTE donne lecture du projet de délibération.)

M. VILLETTE.- Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°014-2026 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous avons terminé ce Conseil municipal.

Monsieur LIERMIER, vous m'avez envoyé une question du groupe minoritaire que vous avez modifiée, que vous m'avez donnée. Les services ne l'ont pas. J'ai la question définitive qui a été modifiée par M. LIERMIER. Je vous donnerai la question définitive. Je vous laisse la lire Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- C'est une question en lien avec la résolution n°4 qui a été votée aujourd'hui. Le thème porte sur les tags à l'École de LA FRATERNITÉ.

« Si la liberté d'expression est essentielle dans le débat politique et l'organisation sociale de notre pays, la France connaît une recrudescence très inquiétante d'inscriptions et de tags parfois violents sur l'ensemble de l'espace public.

Depuis plus de quatre semaines deux inscriptions de grande ampleur et de couleur rouge figurent sur des panneaux des travaux de l'École de LA FRATERNITÉ en mentionnant « shoah à Gaza ».

Pour les anciens d'AMBILLY qui s'en souviennent certainement, à une centaine de mètres de cette école qui porte bien son nom de FRATERNITÉ, a eu lieu en 1945 l'accueil dans des baraquements en bois des déportés de la shoah, les derniers survivants des camps de la mort.

La surprise en voyant ces inscriptions à AMBILLY ne peut qu'être encore plus grande car le mot shoah a un sens concret dans notre histoire locale.

Quelles que soient nos opinions politiques, nos croyances, nos religions, cet acte colporte un message qui n'a pas sa place sur les palissades du chantier de l'École de LA FRATERNITÉ.

Avez-vous vu ces inscriptions ?

Est-ce qu'un signalement a été fait ?

Quand va-t-on donner des instructions pour procéder à leur effacement ? »

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER je vous remercie de cette question. Vous avez oublié un mot dans votre lecture, qui pourtant est très important. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Vous avez dit *« ces tags colportent un message qui n'a pas sa place… »*, et vous avez oublié le mot « violent » : un message violent.

M. LIERMIER.- Pardon.

M. le Maire.- Ce n'est pas pour reprendre votre lecture, mais pour dire que ce mot a sa place dans votre déclaration, et je vous en remercie.

Bien sûr que nous avons vu ces inscriptions. Elles ont été vues rapidement puisqu'il y avait la rentrée scolaire. Nous les avons donc vues rapidement.

Oui, nous avons demandé à la Police de constater sur place ces inscriptions. Cela a été fait dès lundi matin, lors du signalement à l'école, puisque nos policiers municipaux sont sur place à ce moment-là.

Est-ce que quelque chose va être fait ? Oui, un signalement a été effectué auprès du Procureur de la République, avec un rapport photos fait par la Police Municipale et transmis au commissariat pour suivi. Cela a donc été fait.

Malheureusement vous portez plainte contre X, mais il est important de le faire. Après ces plaintes sont comptabilisées sur les actes de violence, ou les actes de racisme et d'antisémitisme, et ça remonte au ministère de l'Intérieur. Il est donc aussi important, même si on ne retrouve pas forcément les auteurs, de le faire de cette manière.

Les tags ont été effacés.

Vous m'avez demandé tout à l'heure, de manière tout à fait courtoise Monsieur LIERMIER, en tant que chef de groupe de prendre la parole succinctement pour la fin du Conseil municipal, ce que je ferai aussi pour clore ce Conseil municipal. Je vous laisse donc la parole.

M. LIERMIER.- Je voulais vous dire deux mots ce soir pour vous dire que c'est mon dernier Conseil municipal. C'est la dernière des dernières pour moi.

J'ai pris, il y a quelques mois, la décision de ne pas me présenter aux élections municipales à venir, le 15 mars, pour des raisons professionnelles. J'ai des nouvelles fonctions qui ne me permettent pas de m'impliquer, que je sois dans la majorité ou dans l'opposition. Je le regrette évidemment, mais c'est ainsi. C'est la vie.

Certains m'ont déjà envoyé un SMS pour me dire qu'ils me regrettaient déjà. Alors merci à eux.

Je souhaite remercier l'ensemble des employés de la commune, qui réalisent un travail de terrain très important au quotidien, qui assistent les élus pour les projets, et notamment lors des commissions.

Je voulais évidemment remercier mon équipe qui est au complet ce soir, qui est assidue jusqu'au dernier jour. Je pense qu'il faut le souligner car dans pas mal de communes il n'y a plus du tout de minorité.

Pour finir, je voulais saluer les élus de la majorité, avec lesquels nous avons souvent eu des divergences importantes, parfois des débats très vifs, mais finalement avec quand même un respect de l'autre. Je pense que c'est le plus important.

Je reviendrai peut-être un jour. Je vous souhaite une bonne continuation et une bonne soirée.

(Applaudissements)

M. le Maire.- Je vous remercie de vos bons mots Monsieur LIERMIER. Cette personne secrète qui vous a dit que vous alliez manquer, c'est moi. Je me dénonce effectivement, car j'ai vu ces derniers temps des choses qui m'ont moins plu, et c'est dans ce cadre-là que je vous ai écrit ce SMS non-ironique. Je le redis ainsi cela sera inscrit dans le procès-verbal, non-ironique. Parce qu'effectivement nous avons parfois eu des débats soutenus, des moments de colère respective l'un et l'autre, sûrement pour défendre d'ailleurs des choses qui étaient parfaitement légitimes et justes. Parfois simplement des coups de colère, moins légitimes et moins justes, mais qui font aussi partie du fonctionnement humain.

Avant d'être des hommes et des femmes politiques nous restons des hommes et des femmes. À partir de là, nous avons aussi nos forces et nos faiblesses, notre égocentrisme parfois, notre altruisme souvent, et en tout cas toujours la volonté de faire à travers notre engagement, qu'il soit bénévole ou mal rémunéré. Puisque j'ai souvent entendu que le maire était rémunéré, tant mieux. C'est d'ailleurs un dédommagement, mais on reste mal rémunéré par rapport aux coups que l'on prend.

Je tenais aussi à remercier la minorité *in corpore*, dans son ensemble, même si parfois cela a été plus compliqué avec certains, mais dans son ensemble d'avoir été accrocheuse, de nous avoir fait réfléchir parfois, de nous avoir permis aussi de nous améliorer sur certains processus, certains fonctionnements. Peut-être que la forme n'y était pas toujours, mais le fond reste malgré tout, et cela fait aujourd'hui partie de l'histoire de la collectivité d'avoir su aussi s'améliorer à des moments qui étaient parfois plus délicats sur le plan administratif ou sur le plan politique.

J'aimerais aussi remercier l'ensemble des élus de ce Conseil municipal. Tenir un Conseil municipal, je le fais depuis 2008, mais tenir un Conseil municipal pendant six ans en ayant pris un an et demi de COVID dans la tête avec des conditions modifiées. Je vous rappelle qu'on avait le droit d'être porteur de deux pouvoirs. On avait le droit d'être dans des *quorums* qui étaient à un tiers je crois au lieu de la moitié, des règles qui d'ailleurs, au niveau démocratique, ne sont pas sans poser quelques questions. Donc effectivement nous avons fait un mandat un peu malmené dès le début, pas de notre responsabilité par ailleurs. Mais nous avons quand même mené ce débat et ce mandat. Et c'est important, quelles que soient les options politiques qui étaient prises par ma majorité, qui étaient critiquées par la minorité, ou inversement, qui ont pu faire progresser l'ensemble des projets. Je tenais donc aussi à saluer les membres de mon équipe majoritaire.

Certains repartent. C'est-à-dire qu'ils nous supportent encore, l'équipe des adjoints. Ce n'est pas toujours évident de supporter un adjoint. Certains rendent aussi leur tablier parce qu'ils veulent changer de crèmerie, et ils ont raison, il faut parfois changer de crèmerie. Parce qu'ils ont plein d'autres choses à faire, des engagements associatifs et autres.

Mais un engagement municipal c'est sûrement le plus beau des engagements qui existe, et cet engagement municipal ne saurait exister sans l'aide de nos précieux services.

Je tiens à remercier les trois chefs de pôle qui sont là ce soir :

Je ne vais pas la faire rougir, mais Nadia, qui est moins connue de l'ensemble, hormis ceux qui l'ont connue à l'école quand elle était ATSEM, ou avant au Centre de loisirs, qui est devenue Cheffe de pôle pour Solidarité et Réussite éducative.

Christophe MARTIN, notre Chef de pôle Ville durable.

Christelle GONZALES, qui est notre Cheffe de pôle Ressources fonctionnelles.

Ainsi qu'Estelle ANAIMI… Vous m'autorisez à dire « notre secrétaire », même si je sais que vous aimez moins ce terme. Notre assistante administrative. Je trouve que c'est un métier noble qui doit parfois savoir garder son nom.

En tout cas j'aimerais collectivement vous remercier, quel que soit le résultat par la suite. En tout cas cela a été un bonheur de travailler avec vous toutes et tous. Mais ne croyez pas que c'est un testament politique.

Je vous dirai donc simplement pour vous quitter, une très belle soirée, et encore merci pour ces six années.

(Applaudissements)

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 43.)

Fait à Ambilly, le 23 mars 2026

Guillaume MATHELIER,
Maire

Abdelkrim MIHOUBI,
Premier adjoint
Secrétaire de séance



la maison de Blandine

PRESENTATION MAISON DE BLANDINE



MAIRIE D'AMBILLY

JEUDI 26 FEVRIER 2026

Interne


Vieillir chez soi,
mais pas tout seul
la maison de
Blandine



Confrontée au quotidien à l'isolement social des personnes âgées, à la souffrance que cela engendre chez elles et dans leurs familles, je pense, je rêve, de lieux de vie pour les remettre en mouvement, les aider à redevenir vivants.

Pour y répondre, je me tourne alors vers deux amis sensibilisés eux-mêmes à cette problématique. Confortés également par le constat démographique d'une forte croissance du nombre de nos aînés, nous fondons ensemble **La Maison de Blandine** en décembre 2017.

la maison de Blandine

L'HUMAIN AU COEUR DU PROJET

DEJA *une longue histoire...*

la maison de Blandine

2016

- 1er échanges avec les fondateurs

Déc. 2017

- **Création**

2018

- 1ère Levée de fonds P1 : **520 k€**
- **1ers recrutements**

2019

- 1ère Levée de fonds P2 : **280 k€**
- Lauréat du **Défi Autonomie**

2020

- **Swiss Life** investit dans les 7 premiers projets > **30,6 m€**
- Reconnu **Habitat inclusif**
- Partenariat avec le **Crédit Agricole Centre Est** et la **Banque Populaire AURA**

2021

- **Ouverture** de la Maison de **Blacé**
- 2ème levée de fonds La Banque des territoire, JBC2Life et actionnaires historiques : **1,5 m€**

2022

- **Société à Mission**
- **Ouverture** de la Maison de **Limonest**
- **Mesure d'impact** à Blacé
- Signature 6 nouvelles Maisons avec **Fond Ircantec et Banque des Territoires**, géré par **Swiss Life**

2023

- **Ouverture** des Maisons d'**Ambérieux-en-Dombes** et de la Maison de **Sassenage**
- Obtention du **Label Vivre** pour les Maisons de **Blacé** et **Limonest**

2024

- **Ouverture** des Maisons de **Rives**
- Gagnant du **Trophée RSE AXA des Pme**, dans la catégorie « Développement Solidaire ».

2025

- **Ouverture** des Maisons de **Faramans, Ampuis, Bourg-en-Bresse et Charolles**
- **Obtention de l'agrément ESUS** (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

Interne

ACTIONNARIAT

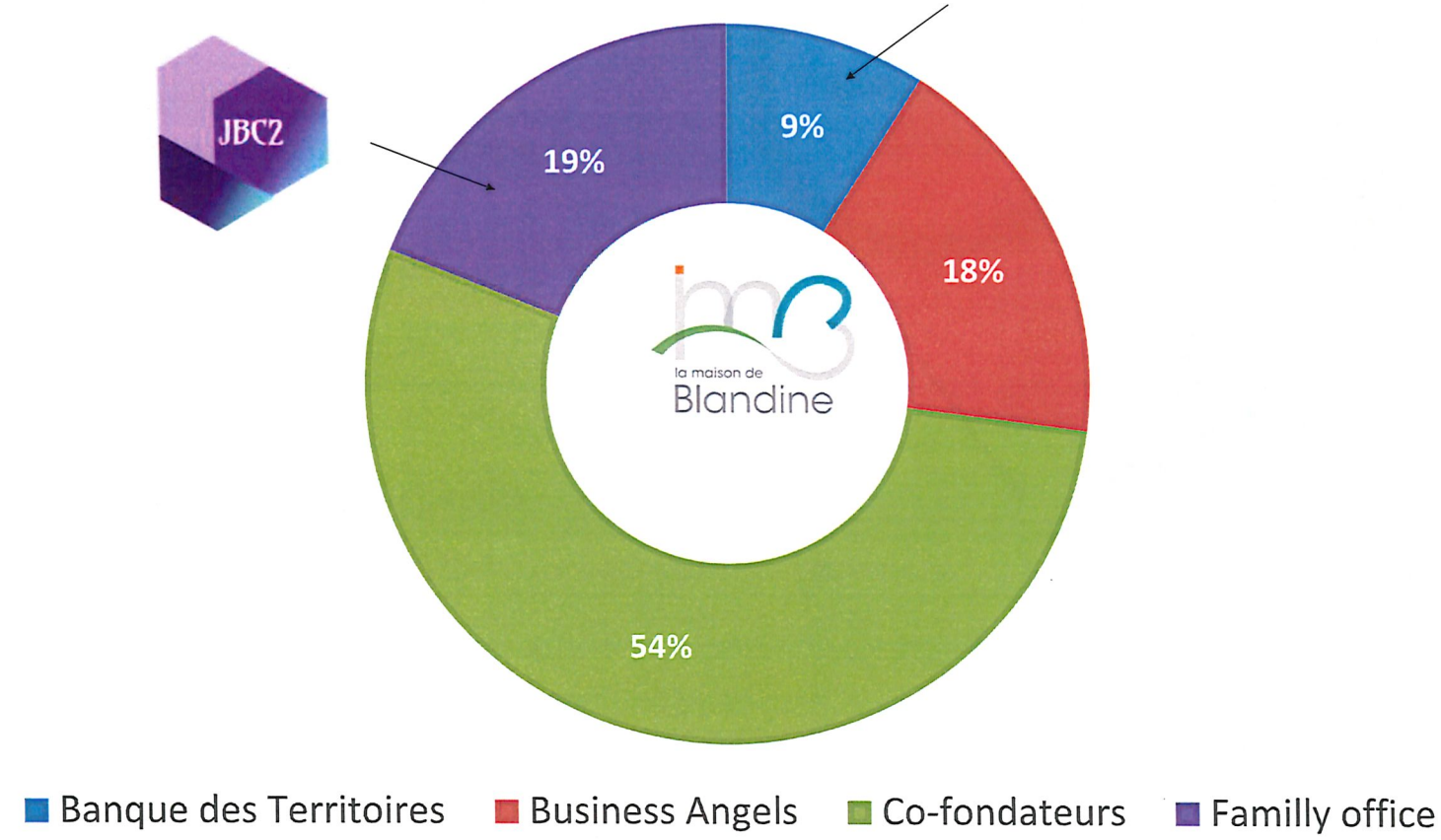

MODELE TRIPARTITE

Etapes :

1. Approche Promoteur avec Implantation, Programmation, concept et cahier des charges

2.Signatures concomitantes :
- VEFA entre Promoteur et Investisseur
- BEFA entre Investisseur et MdB
- Contrat de prestation de service Promoteur/MdB

3. Construction par le Promoteur pour livraison à l'Investisseur sous le pilotage MdB

4. **Investisseur devient bailleur et MdB exploitant, locataire**

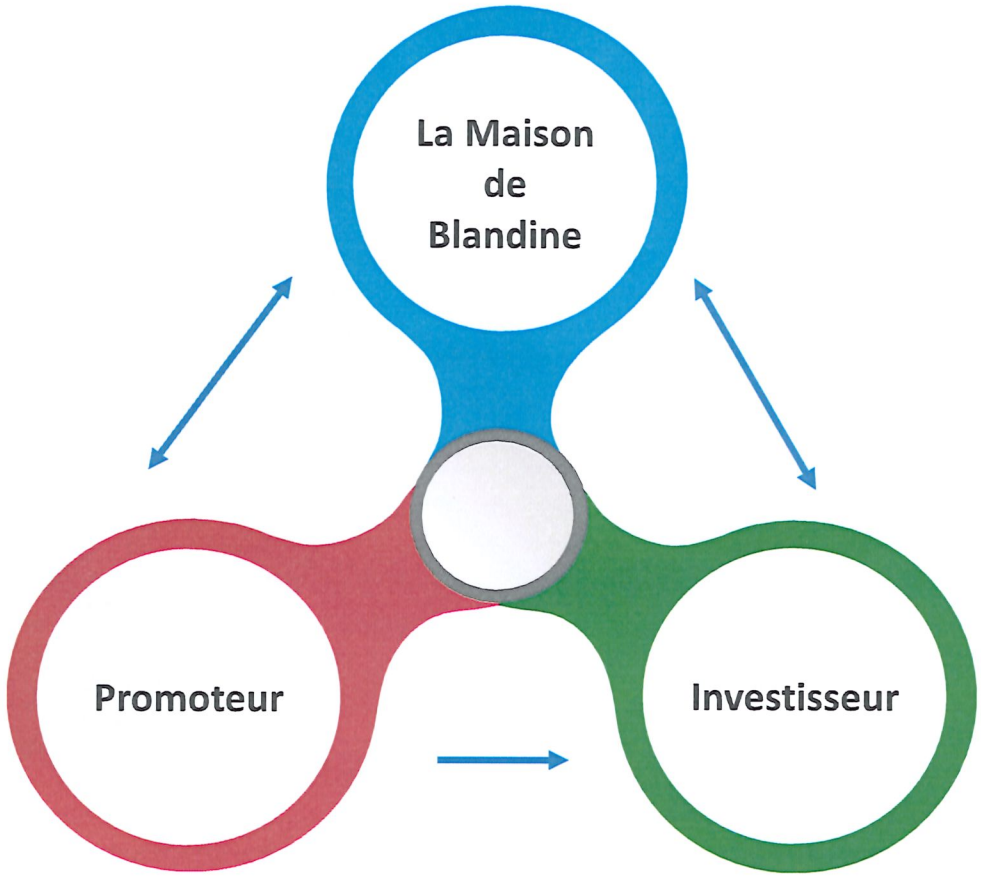

OU SOMMES NOUS ?

la maison de Blandine

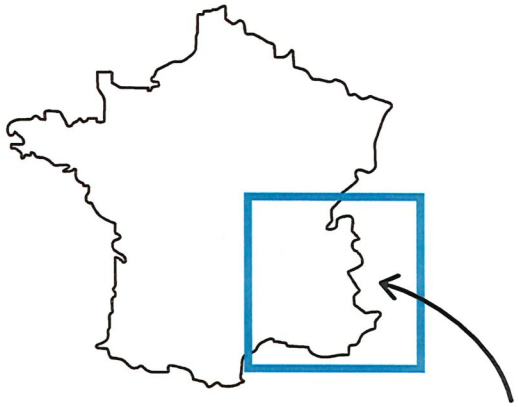

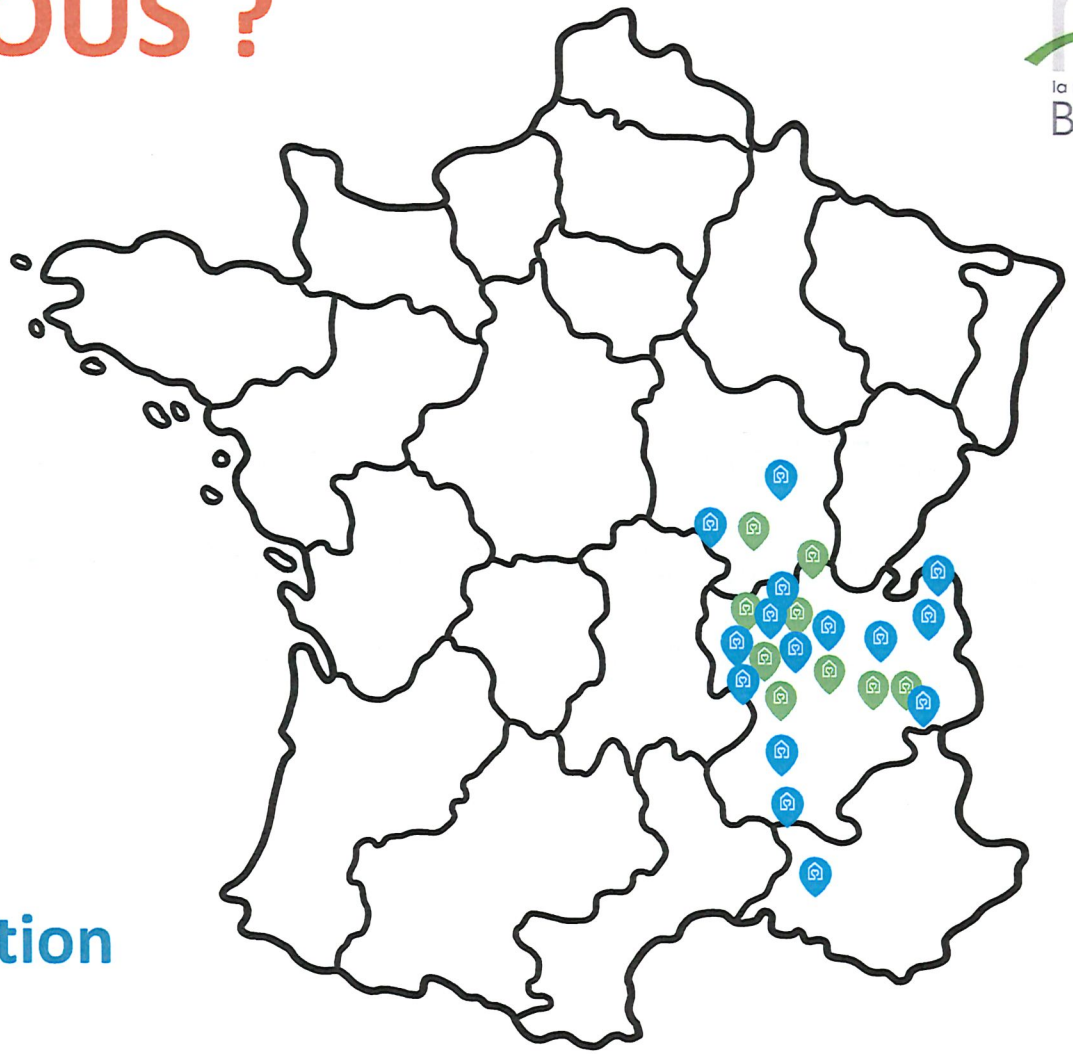

9 Maisons ouvertes

16 Maisons en construction

NOTRE MISSION

la maison de Blandine

“

Rompre l'isolement et redonner un sentiment d'utilité au plus grand nombre de personnes âgées, grâce à un Habitat Partagé Accompagné joyeux à taille humaine, pour mieux-vieillir ensemble

”

NOS ENGAGEMENTS

la maison de Blandine



Rompre la solitude

redonner un sentiment d'utilité à la personne



Apporter une aide

personnalisée aux habitants et leur famille



Prévenir des troubles

Nutritionnels, cognitifs et physiques



Ouvrir

les Maisons sur l'extérieur



Des Maisons

à taille humaine pour le plus grand nombre

NOTRE RÉPONSE : HABITER AUTREMENT

la maison de Blandine

Chez soi

Appartement privatif, adapté et chaleureux

Ensemble

Espaces partagés et vie collective choisie

Accompagné

Présence bienveillante, jour et nuit

4 PRINCIPES SIMPLES QUI CHANGENT TOUT

la maison de Blandine

1. Un domicile choisi, pas subi
2. Une présence jour et nuit
3. Entraide active
4. Une liberté totale

UN CONCEPT PLEBISCITE AU QUOTIDIEN

la maison de Blandine

HABITAT



26 appartements
du T1 au T3

PARTAGÉ



Grands espaces
communs

ACCOMPAGNÉ



1 coordinatrice
1 animatrice
4 jeunes

PARTICIPATIF



+60h d'activités par
mois
choisies par les
habitants

Interne

LES MISSIONS DE L'ÉQUIPE

la maison de Blandine



La Coordinatrice



L'Animatrice de Vie



Les 4 jeunes

Accompagnent le quotidien des habitants en leur redonnant un sentiment d'utilité par la mise en avant de leurs talents et la création de lien social

UN APPARTEMENT À SOI



la maison de Blandine

Un logement privatif en location adapté et sécurisé.
Du T1 au T3 - 34m² à 62m²

- Séjour lumineux
- Cuisine équipée : four, plaque, frigo...
- Chambre(s) avec placard
- Salle de bain accessible
- Grand balcon ou terrasse en rez-de-chaussée

Animaux de compagnie bienvenus !





ESPACES PARTAGÉS

la maison de Blandine

Les espaces partagés sont le prolongement de l'appartement, comprenant :

- Cuisine partagée 1
- Bibliothèque 2
- Salle d'activités et salle TV 3
- Buanderie 4
- Terrasse, jardin, potager, et terrain de pétanque. 5

WiFi et **climatisation** dans les parties communes

Temps festifs : apéritif tous les 15 jours
Possibilité de recevoir ses proches et de **privatiser** les espaces communs.

Interne

Ces espaces au sein du projet de la Maison Carrée

la maison de Blandine

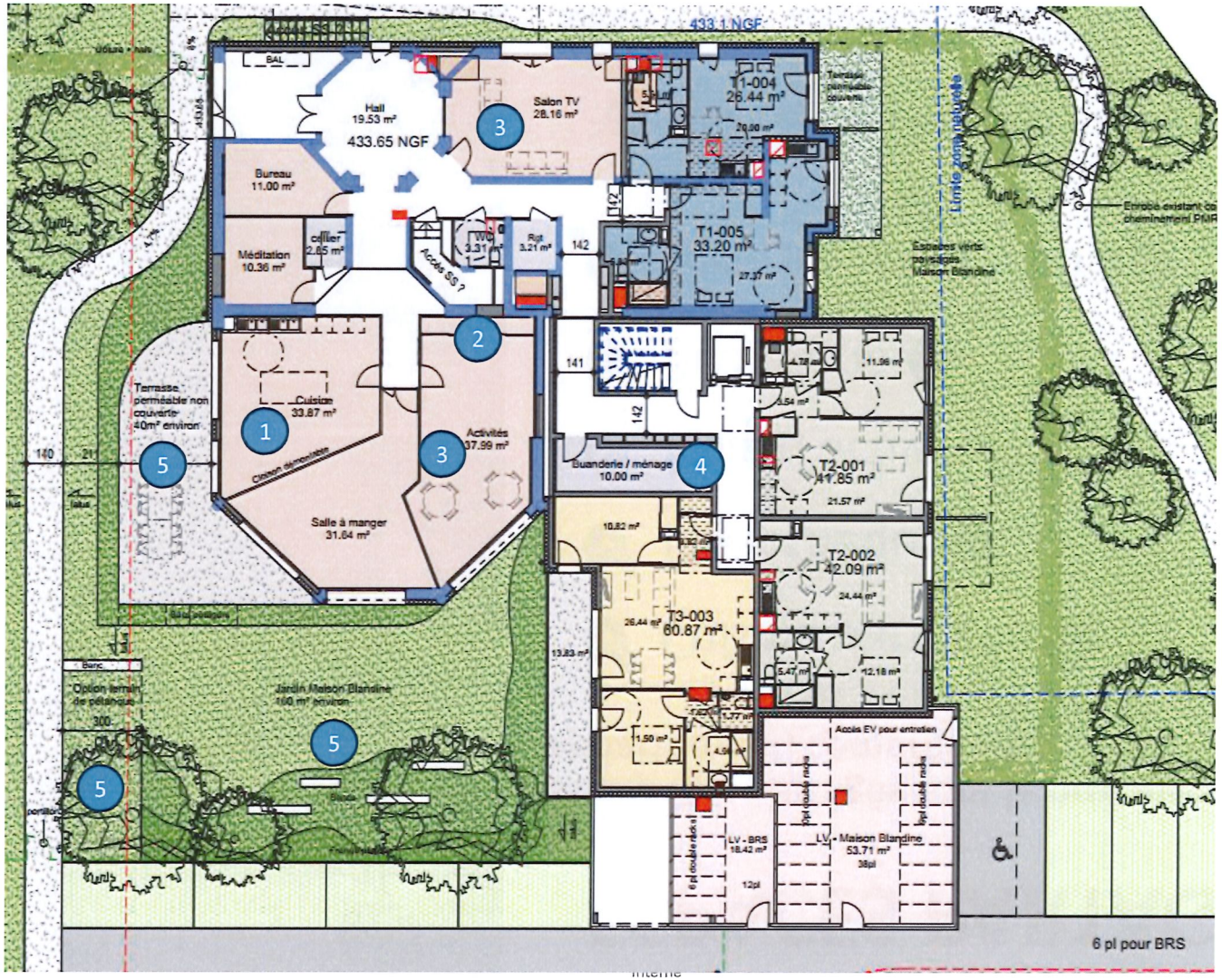

LA VIE DANS LA MAISON

la maison de Blandine

- Co-construction des activités quotidiennes avec les habitants : ateliers cuisine et repas partagés, Terre, Peinture, Marche, Gym douce, …
- Prise de responsabilité par les habitants qui le souhaitent
- Une grande liberté : tout est proposé mais rien n'est imposé !
- Mise en place de la Charte de Vie avec les habitants
- Une équipe présente, incitative et motivante
- Des temps conviviaux avec les jeunes
- Accompagnement des proches et des aidants
- Un pot d'accueil à chaque nouvelle arrivée d'habitant

UNE DÉCORATION SOIGNÉE ET CHALEUREUSE









ESPACES DE CONVIVIALITÉ









ESPACES DE CONVIVIALITÉ









COMPLICITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS









la maison de Blandine

TARIFS ET SERVICES INCLUS

la maison de Blandine

Nous proposons un forfait mensuel comprenant :

- la location de l'appartement (meublé et charges comprises)
- les charges des espaces de vie partagée
- L'ensemble des activités
- l'accompagnement des équipes.





→ A la charge de chaque habitant :

repas, électricité et assurance habitation.

la maison de Blandine



DES QUESTIONS ?

POLICE MUNICIPALE D'AMBILLY

Effectifs et moyens

PM:

1 Chef de Service

1 Adjoint

2 Brigadiers

ASVP:

3 Agents de Surveillance de la Voie Publique

MOYENS:

1 véhicule sérigraphié

4 VTT

Moyens radios en lien avec la police nationale et les autres PM de l'agglo

Armement catégorie B (arme létale) et D (gazeuse et bâton de protection)

Fonctionnement du service

Travail hebdomadaire de 38 heures réparties comme suit:

Présence de 07h30 à 20h00 en 2 plages horaires

07h30 – 12h15 / 13h15 – 16h06

11h21 – 13h15 / 14h15 – 20h00

Nous répondons également aux appels de 07h30 à 20h00

- Standard mairie avec choix 4 avec renvoi d'appel sur portable

Présence d'un agent le samedi (07h00 – 12h00) pour le marché et respect du stationnement

Adaptation des horaires si besoin en fonction des évènements et problématiques

Missions

Proximité, Prévention, Sécurité

- Police administrative (Prévention – Tranquillité publique)
- Police Judiciaire (Constatation des infractions - Répression)
- Sécurité et partenariat (Coordination avec PN, Participation aux différents dispositifs (CLSPD, GPO),Présence lors des différentes manifestations)
- Respect du stationnement

La Police Municipale est :

- Un outil opérationnel au service du Maire
- Un acteur clé de la tranquillité publique
- Un maillon complémentaire des forces de sécurité de l'État
- Un service de proximité fortement identifié par les administrés

Prévisions

Eté: Décalage des horaires pour finir à 22h (prévention tapages, alcool, rixes, etc...)

Accès aux fichiers des cartes grises et permis de conduire pour une plus grande autonomie

Mise en place de séances de sports et d'intervention professionnelle pour un maintien de la condition physique et des gestes réglementaires

Mise en place d'un partenariat avec le service jeunesse pour développer un suivi

Lutter contre les déchets sauvages avec la validation de la délibération pour les amendes administratives.

Merci